

RAPPORT FINAL DU
GROUPE DE TRAVAIL MIXTE DU
CONSEIL DE RECHERCHES EN
SCIENCES HUMAINES DU CANADA
ET DE
STATISTIQUE CANADA
SUR L'AVANCEMENT DE LA RECHERCHE
UTILISANT LES STATISTIQUES SOCIALES

DÉCEMBRE 1998

RÉSUMÉ

L'économie et la société canadiennes traversent une période de changements rapides et difficiles. Il nous faut disposer, au moment opportun, d'une analyse objective de la conjoncture économique et sociale afin de comprendre la transformation qui s'opère, de jeter les bases d'un débat vaste et informé sur les politiques gouvernementales, et d'établir les fondements d'une méthode judicieuse d'élaboration des politiques. Cette nécessité se fait d'autant plus sentir que la politique sociale du Canada n'a pas évolué au même rythme que sa politique économique, qui s'est métamorphosée au cours des deux dernières décennies. Tous les paliers de gouvernement ont admis l'importance de redéfinir la politique sociale de façon qu'elle réponde aux besoins de l'ensemble des Canadiens, et qu'elle amène le développement de collectivités plus favorables à l'épanouissement de l'individu et plus viables sur le plan économique.

D'un certain point de vue, le Canada est bien équipé pour atteindre cet objectif. Nous avons aujourd'hui accès à un bon nombre d'excellentes enquêtes sociales, exécutées fort à propos, qui se rapportent à une diversité de sujets. Les progrès de la statistique mathématique et de la méthodologie de la recherche ont entraîné la création d'enquêtes longitudinales, qui permettent de suivre un échantillon de personnes sur de longues périodes. Ces nouveaux outils de recherche fournissent de l'information sur la dynamique de la pauvreté, l'efficacité des programmes de formation, les conséquences de la perte d'emploi et les effets des expériences de l'enfance, de même que sur plusieurs autres questions dont l'étude favorise une redéfinition éclairée de la politique sociale. Collectivement, ils constituent la base d'un système bien intégré de « statistiques sociales », terme sous lequel nous désignons tout un ensemble d'information décrivant un large éventail d'activités humaines ainsi que les facteurs sociaux, économiques, scolaires et culturels qui ont une incidence sur la vie quotidienne.

Le Canada ne possède cependant qu'une infime partie des moyens nécessaires pour effectuer des recherches en matière de politique sociale, évaluer ses programmes sociaux ou surveiller l'efficacité des mesures visant des objectifs de société. Le gouvernement fédéral a reconnu récemment qu'il lui fallait renforcer sa capacité de recherche; il a mis sur pied, à cette fin, le Projet de recherche sur les politiques, dont les responsables ont pour mandat de recommander un programme de recherche interministériel et d'en superviser l'exécution. Les gouvernements provinciaux, le secteur privé et les organismes non gouvernementaux sont arrivés à la même constatation, et ont cherché à revitaliser le milieu de la recherche sur les politiques.

Nous avons au moins trois obstacles de taille à surmonter pour développer notre capacité de recherche en statistiques sociales. Le premier de ces obstacles, c'est le manque de chercheurs ayant la formation adéquate. L'entreprise de restructuration et de compression des effectifs, lancée il y a plus de dix ans par le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux, a réduit considérablement le nombre de chercheurs au sein de la fonction publique. Ce phénomène s'est produit alors que déclinait, dans les départements de sciences sociales de nos universités, la formation relative aux méthodes de recherche faisant appel aux statistiques (à l'exception des sciences économiques). Le deuxième de ces obstacles, c'est la difficulté que présente l'accès aux données. Paradoxalement, les détails fournis par les nouveaux ensembles de données, et qui leur confèrent une grande valeur, empêchent aussi que ces données puissent être rendues publiques, parce qu'elles pourraient permettre à des utilisateurs d'identifier certaines personnes. La *Loi sur la statistique* établit des critères stricts afin de préserver la confidentialité, et Statistique Canada fait forcément tout le nécessaire pour assurer le respect de la *Loi*. Le troisième obstacle, c'est qu'il n'existe que très peu de liens entre les spécialistes des sciences sociales et les utilisateurs éventuels des connaissances qu'ils produisent. Bien que l'on réclame avec insistance des statistiques sociales sur l'éducation, l'emploi, la santé, l'alphabétisation et d'autres questions pertinentes, un bon nombre des découvertes importantes des chercheurs en sciences sociales n'ont pas été communiquées de façon appropriée au milieu où s'élaborent les politiques, ni à la population en général par les médias de communication.

Le mandat de notre groupe de travail, dont les membres ont été nommés conjointement par Ivan Fellegi, statisticien en chef, et Marc Renaud, président du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), était de formuler des propositions visant à encourager la recherche quantitative sur des questions sociales et économiques d'envergure, au moyen de données à grande échelle. Le présent rapport recommande le financement des trois composantes d'un **Système d'analyse des statistiques sociales**, chacune de ces composantes ayant pour objet de vaincre un des obstacles définis ci-dessus. Le nouveau système

viendrait compléter notre système intégré de données statistiques relatives aux questions sociales, dont l'excellence est déjà mondialement reconnue.

La première composante vise à accroître le nombre des spécialistes qui font de la recherche quantitative sur des questions sociales et économiques. Elle réunit trois propositions distinctes : des **groupes de recherche et de formation**, qui rassembleraient des chercheurs de disciplines et d'établissements différents en vue d'exécuter des travaux de recherche quantitative et d'assurer une formation dans des domaines prioritaires; un **programme de formation**, incluant un programme d'été, qui fournirait des connaissances spécialisées sur les méthodes statistiques de pointe, en complément des programmes de stages et des programmes d'études des deuxième et troisième cycles, ainsi qu'un appui aux bibliothécaires responsables des données, afin d'accroître l'utilisation des statistiques sociales dans la formation des étudiants non diplômés; enfin, un **programme de bourses**, qui comprendrait des bourses de maîtrise, de doctorat et d'études postdoctorales destinées à de jeunes chercheurs faisant carrière en statistiques sociales, ainsi que des bourses de recherche de niveau supérieur qui permettraient à certains des principaux spécialistes des sciences sociales au Canada de consacrer une plus grande partie de leur temps à la recherche, et de jouer un rôle de premier plan dans la formation de la prochaine génération de chercheurs.

La deuxième composante réunit deux propositions : d'abord des **centres d'accès aux données de recherche** et des ressources pour la consultation à distance, qui donneraient accès à des microdonnées détaillées tout en maintenant les règles strictes que Statistique Canada est tenu d'imposer, en vertu de la *Loi sur la statistique*, afin de préserver la confidentialité; ensuite une aide visant l'enrichissement et l'expansion de l'**Initiative de démocratisation des données**.

La troisième composante prévoit la création d'un **programme de communication en statistiques sociales**, qui mettrait en oeuvre une stratégie de communication visant à informer le public et à éveiller son intérêt pour la recherche quantitative en sciences sociales. Élément clé de ce programme, les **Forums de recherche** apporteraient un soutien aux réseaux de recherche, fourniraient une tribune pour la présentation des résultats et amélioreraient la communication entre les chercheurs, les membres du milieu où s'élaborent les politiques et les médias.

Le rapport recommande aussi que Statistique Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines négocient un protocole d'entente définissant les buts et le mode d'organisation du Système d'analyse des statistiques sociales qui fait l'objet de notre rapport. Est également recommandée une structure de coordination qui permettrait de tirer parti des occasions de consolider les réseaux et d'accroître la synergie chez les chercheurs.

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
I. Introduction	1
II. Accroître la capacité de recherche	3
A. Les Groupes de recherche et de formation.....	4
B. Améliorer les compétences : le Programme de formation et le Programme d'été.....	6
C. Les programmes de bourses.....	8
Bourses de maîtrise, de doctorat et d'études postdoctorales	8
Bourses de recherche de niveau supérieur en statistiques sociales	8
III. Faciliter l'accès aux données.....	9
A. Les Centres d'accès aux données de recherche	10
Créer un service de consultation des données à distance.....	12
Obtenir des répondants l'autorisation de communiquer les données aux utilisateurs des Centres d'accès	12
B. L'archivage et la documentation des données	13
C. L'initiative de démocratisation des données.....	14
IV. Communiquer les résultats de la recherche	15
A. Les Forums de recherche.....	16
B. Le Programme de communication en statistiques sociales	17
V. Coordination, coûts et plan d'exécution	19
A. La coordination du Système canadien d'analyse des statistiques sociales.....	19
B. Coûts et plan d'exécution	20
Annexe A – Certains domaines prioritaires pour la recherche en statistiques sociales.....	21
Annexe B – Aperçu d'un programme de cours d'été	27
Annexe C – Centre d'accès aux données de recherche.....	29
Annexe D – Développement d'une capacité d'accès à distance à Statistique Canada.....	35
Annexe E – Modèle de forums de recherche en statistiques sociales : le Forum canadien de recherche sur la situation d'emploi (FCRSE)	36
Annexe F – Composition du Groupe de travail mixte.....	38

I. INTRODUCTION

Depuis deux décennies, le Canada connaît des changements radicaux sur plusieurs plans : social, économique et technologique. Notre politique économique s'est adaptée à ces changements, surtout en réponse aux exigences des marchés mondiaux ainsi qu'à la nécessité de lutter contre l'inflation et de réduire la dette publique. Cette évolution de la politique économique s'est accompagnée d'une transformation du marché du travail et de la structure familiale. Beaucoup de Canadiens ont l'impression, en fait, que nos problèmes les plus importants ne sont pas de nature économique, mais sociale. Les gouvernements de tous les paliers ont d'ailleurs reconnu qu'il faut redéfinir notre politique sociale de façon qu'elle corresponde mieux à notre politique économique d'aujourd'hui.

Nous avons besoin à cette fin d'effectuer des recherches sur un large éventail de questions sociales, économiques, scolaires et culturelles. Le renouvellement de la politique sociale doit en effet s'appuyer sur une compréhension fondamentale du cours de l'existence et des relations complexes qui existent entre les facteurs de différents niveaux, comme la famille, le voisinage et la collectivité. La réalisation de tels travaux exige un système bien intégré d'enquêtes statistiques sur des questions sociales, et la capacité d'analyser les données.

En se servant tout d'abord des données tirées du recensement et d'enquêtes sur le commerce, les finances, les prix, la population active et divers autres sujets, Statistique Canada a mis sur pied un système statistique national. Par le passé, son objectif a été de fournir des indicateurs agrégés de la situation économique et sociale, y compris des statistiques descriptives sur la croissance économique, la santé, l'éducation, la justice, la productivité et la population active. Au cours des années 70, deux changements majeurs ont déterminé l'évolution de l'organisme. Premièrement, la recherche en sciences sociales a montré que la compréhension de nombreux phénomènes sociaux, comme les activités criminelles et la victimisation, ou les effets de la pauvreté, demande des enquêtes distinctes et ciblées. Deuxièmement, le milieu où s'élaborent les politiques a reconnu l'importance de travaux de recherche qui peuvent nous aider à comprendre comment certains événements qui surviennent au cours de l'existence, associés aux habitudes des personnes en cause et à leur mode de vie, influencent la situation sociale de ces personnes à long terme. La recherche a commencé à mettre en lumière à quel point le *contexte social* – la famille, le voisinage, l'école, les organismes au sein desquels les gens vivent et travaillent – oriente les actions des individus et les soumet à certaines contraintes. Cependant, les données descriptives fournies par les enquêtes transversales ne permettaient pas d'observer les changements qui se produisent dans la situation sociale, ni de comprendre les mécanismes grâce auxquels on parvient à une situation désirable. Il fallait à cette fin des enquêtes longitudinales, qui consistent à réunir des données auprès d'un même échantillon de répondants à deux occasions au moins, davantage si possible.

Statistique Canada a relevé ce défi en instituant une nouvelle série d'enquêtes sociales, pendant les années 80 et au début des années 90. Il s'agit notamment de l'Enquête sociale générale, des enquêtes de suivi menées auprès des diplômés, de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, de l'Enquête nationale sur la santé de la population et de l'Enquête auprès des travailleurs déplacés. D'autres enquêtes d'envergure doivent s'ajouter au cours des quelques prochaines années, dont une enquête longitudinale sur le lieu de travail et les employés, une enquête longitudinale auprès des jeunes en transition et une enquête sur la sécurité financière. Par ailleurs, Statistique Canada a fait porter davantage d'efforts sur la collecte de données administratives et de données fiscales, et a renforcé sa capacité d'établir des liens entre des données de sources diverses. Des chercheurs canadiens ont joué en outre un rôle de premier plan dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'enquêtes internationales, comme l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes et la Troisième étude internationale de mathématiques et des sciences. Plusieurs autres enquêtes sont actuellement au stade de l'élaboration, et l'on s'efforce d'intégrer les données recueillies de façon qu'elles reflètent plus fidèlement la vie des Canadiens. Toutes ces enquêtes ont donné une

nouvelle orientation au système statistique national, et ont contribué à faire du Canada un leader mondial pour la réunion de données statistiques sur des questions sociales.

En dépit de ces réalisations importantes, le Canada se montre relativement peu en mesure d'analyser les données tirées des enquêtes. L'obstacle le plus difficile à surmonter, c'est qu'il y a simplement trop peu de chercheurs qui font de la recherche quantitative. Ce problème est particulièrement sérieux dans les domaines qui exigent le recours à des méthodes statistiques de pointe. Au sein des organismes gouvernementaux, la capacité d'effectuer des recherches a baissé au cours des deux dernières décennies, en raison principalement de l'entreprise de restructuration et de compression des effectifs. En outre, bien que ces organismes soient conscients de la nécessité de mettre à profit les analyses de statistiques sociales pour éclairer les débats sur les politiques gouvernementales, ils n'entretiennent pas de liens assez solides avec les universités, où la majorité des spécialistes des sciences sociales exécutent leurs recherches, et où se forment les nouveaux chercheurs. Au sein des universités, la formation relative aux méthodes de recherche utilisant les statistiques a aussi connu un déclin considérable ces vingt dernières années. Il se trouve maintenant très peu de professeurs qui enseignent les méthodes statistiques de pointe et, dans la plupart des disciplines des sciences sociales, les programmes de maîtrise et de doctorat ne comportent plus obligatoirement une formation officielle à l'utilisation des statistiques ou des méthodes de recherche quantitative. L'économie fait notablement exception à la règle, mais dans cette discipline la capacité de recherche est érodée, depuis un bon moment, par le départ de chercheurs qualifiés pour les États-Unis.

Ce problème est d'autant plus grave que les données produites par les nouvelles enquêtes sont assez complexes : ces enquêtes sont généralement de type longitudinal, et ont une structure multiniveau; elles portent par exemple sur des étudiants ou des travailleurs, nichés les uns dans les écoles, les autres dans les entreprises. Il faut donc, afin d'en analyser les résultats, des techniques de calcul et des techniques statistiques très poussées. La statistique mathématique a fait d'énormes progrès dans ce domaine, mais nous comptons au Canada très peu de spécialistes des sciences sociales qui ont reçu la formation nécessaire pour en tirer parti.

La difficulté d'avoir accès aux données constitue un autre obstacle important. On a fait déjà beaucoup de travaux utiles à partir des fichiers de données à usage public que Statistique Canada a mis à la disposition des chercheurs, tant des universités que d'autres établissements, surtout après le lancement de l'Initiative de démocratisation des données par le milieu universitaire, avec l'appui de Statistique Canada, de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales et du CRSH. La cause du problème que nous connaissons aujourd'hui, c'est la nécessité de rendre accessibles aux chercheurs les microdonnées détaillées – les réponses exactes aux questions posées dans le cadre des enquêtes –, sans mettre en danger la confidentialité que l'on a promise aux répondants. Les techniques statistiques très poussées qui conviennent à l'analyse des données longitudinales à niveaux multiples ne s'appliquent pas aux données d'ensemble; la consultation des microdonnées est essentielle. En outre, même de simples problèmes de description exigent dans bien des cas le recours aux microdonnées. L'ironie veut que la difficulté d'accès vienne en partie de ce que les microdonnées longitudinales, en fournissant des détails concernant les individus, pourraient permettre au chercheur d'identifier certaines personnes. Cela contreviendrait aux dispositions de la *Loi sur la statistique* qui exigent de préserver la confidentialité des réponses.

Le troisième obstacle au développement de notre capacité de recherche en sciences sociales se rapporte à la communication. Beaucoup de spécialistes des sciences sociales se consacrent par nécessité à l'étude de questions rigoureusement circonscrites, qui fera progresser les connaissances dans leur discipline. L'avancement d'une carrière universitaire repose en grande partie sur des publications dans des revues savantes, et il existe généralement assez peu de mesures incitatives ou de ressources pour encourager la rédaction d'articles de vulgarisation, qui communiqueraient les résultats de recherches à un vaste public. En outre, comme la poursuite d'une carrière universitaire les oblige à exceller dans la recherche et dans l'enseignement, les chercheurs n'ont guère le loisir de nouer des liens solides avec le milieu de l'élaboration des

politiques, et dans bien des cas la durée des travaux de recherche universitaire est trop longue pour répondre aux besoins immédiats des décideurs. Par conséquent, le transfert des connaissances depuis les chercheurs jusqu'aux responsables de l'élaboration et de la mise en oeuvre des politiques n'est pas aussi rapide ni aussi efficace qu'il pourrait l'être. Peut-être pour les mêmes raisons, les spécialistes des sciences sociales n'ont pas vraiment réussi à tirer parti des médias d'information pour diffuser les résultats de leurs travaux.

Cependant, afin de renforcer à long terme notre capacité de recherche en sciences sociales, nous devons faire prendre conscience au grand public des avantages que présente la recherche en matière de politique sociale. Il nous faut démontrer que la recherche inductive fournit la base sur laquelle on peut s'appuyer pour élaborer des politiques gouvernementales, évaluer les programmes sociaux et surveiller l'efficacité des mesures visant des objectifs de société. Rien ne peut remplacer le dialogue entre chercheurs et décideurs sur les questions particulières qui les occupent. Comme ce dialogue ne se produira pas spontanément, il faut se doter des moyens voulus pour élargir la diffusion des résultats de recherches.

Un groupe de travail mixte du Conseil de recherches en sciences humaines et de Statistique Canada a été réuni par Ivan Fellegi, statisticien en chef, et Marc Renaud, président du CRSH. Son mandat est de présenter un ensemble de propositions ayant pour objet d'encourager la recherche quantitative, utilisant des données à grande échelle, sur des questions sociales et économiques d'envergure. La création de ce groupe vient s'ajouter à d'autres initiatives qui tendent à améliorer la recherche utilisant les statistiques sociales. Ainsi, le gouvernement fédéral a mis sur pied récemment le Projet de recherche sur les politiques (PRP), dont les responsables sont chargés de recommander un programme de recherche interministériel destiné à combler les lacunes que présentent les connaissances nécessaires à l'élaboration des politiques gouvernementales, et de superviser la mise en oeuvre de ce programme. L'équipe du PRP s'est associée avec le CRSH pour entreprendre des travaux sur les tendances de la société, dont l'objectif est de faire mieux comprendre les grands changements sociaux, de mettre en lumière leurs incidences sur la recherche axée sur les politiques, et de cerner les principaux domaines où il faudra effectuer des recherches dans les années à venir. En outre, le CRSH élabore en ce moment des programmes de recherche stratégique qui portent sur la cohésion sociale, sur l'économie et la société fondées sur les connaissances et sur la santé de la population. Ce sont là aussi des domaines prioritaires pour le PRP.

Le présent rapport recommande le financement des trois composantes d'un **Système d'analyse des statistiques sociales**, lesquelles visent principalement à augmenter le nombre de chercheurs qui font de la recherche quantitative en sciences sociales, à améliorer l'accès aux microdonnées sans compromettre la confidentialité, ainsi qu'à informer le public et à éveiller son intérêt pour les statistiques sociales. Le nouveau système viendrait compléter notre système statistique national, qui est déjà considérablement développé. Les composantes sont décrites séparément dans les trois prochaines parties du rapport. La dernière partie présente un plan d'exécution de même que le budget prévu pour la mise en oeuvre des propositions, et recommande un mode de coordination des activités interdépendantes qui suivraient l'adoption du rapport.

II. ACCROÎTRE LA CAPACITÉ DE RECHERCHE

La première composante du système que nous proposons vise à accroître le nombre de spécialistes qui font de la recherche quantitative en sciences sociales, et à hausser les compétences de ceux qui travaillent déjà dans le domaine. Elle réunit trois propositions distinctes : des **groupes de recherche et de formation**; un **programme de formation**, incluant un programme d'été, et enfin un **programme de bourses**, qui comprendrait des bourses de maîtrise, de doctorat et d'études postdoctorales ainsi que des bourses de recherche de niveau supérieur. Ces propositions sont décrites ci-dessous.

A. LES GROUPES DE RECHERCHE ET DE FORMATION

Nous recommandons la mise sur pied d'un programme de groupes de recherche et de formation, qui seraient chargés de quatre fonctions interdépendantes : exécution de travaux de recherche quantitative sur des questions sociales; formation des chercheurs; large diffusion des résultats de la recherche, et rétroaction concernant l'amélioration des sources de données. Nous envisageons des groupes de taille moyenne, de préférence interuniversitaires et interdisciplinaires, qui s'attaqueraient à des problèmes de recherche d'envergure, centrés sur des données provenant de sources diverses. Le programme des Groupes de recherche et de formation serait doté d'un comité de sélection, incluant des chercheurs de l'étranger, qui appliquerait un processus de sélection stratégique, dynamique et en plusieurs étapes.

La réalisation d'un ensemble de recherches solides et diversifiées exige avant tout l'existence d'une communauté de spécialistes qui travaillent en collaboration, s'encouragent et se critiquent les uns les autres. Les communautés de chercheurs qui se concentrent sur l'étude de questions particulières ont une importance cruciale tout spécialement pour les étudiants diplômés et pour les chercheurs en début de carrière, parce qu'elles leur permettent d'acquérir de l'expérience et d'affiner leur jugement à un point qu'il serait difficile d'atteindre par des lectures ou par des cours universitaires. Le CRSH a pu observer le fonctionnement de différentes formes d'organisation, et il est arrivé à la conclusion que les milieux les plus productifs sont ceux où les chercheurs se retrouvent face à face pour travailler sur une question commune.

La pièce maîtresse de notre projet, c'est donc un programme d'appui aux équipes de recherche et de formation. Nous envisageons des groupes de taille moyenne, qui compteraient typiquement de huit à quinze chercheurs. Ce chiffre assure une masse critique, tout en évitant les problèmes de coordination que posent des groupes plus nombreux. Chacun des Groupes de recherche et de formation se consacrerait à l'étude d'un sujet assez vaste pour justifier un programme de coordination d'activités de recherche, de formation et de diffusion, et assez important pour attirer un nombre considérable de chercheurs. Idéalement, les Groupes seraient multidisciplinaires, et donneraient lieu à des partenariats entre des disciplines d'une même université, ou entre deux ou plusieurs universités. Ils feraient porter leurs efforts sur la recherche relative à un thème particulier. On trouvera à l'**annexe A** (page 21) une description de certains thèmes prometteurs sur lesquels on dispose dès à présent d'une quantité de données.

Il existe déjà des groupes de recherche sur les questions sociales au Canada, qui oeuvrent dans des domaines comme le vieillissement, l'éducation, l'immigration et le développement de l'enfant, et reçoivent une aide financière par l'intermédiaire des Centres nationaux d'excellence ou du programme des Grands Travaux de recherche concertée, dont s'occupe le CRSH. Les Groupes de recherche et de formation qui font l'objet de notre proposition, toutefois, se consacraient à la recherche quantitative en sciences sociales, et accorderaient beaucoup plus d'importance au développement des compétences des nouveaux chercheurs ainsi qu'à l'enrichissement des compétences de toute l'équipe. Les bonnes équipes de recherche fournissent déjà d'excellentes occasions d'apprentissage non structuré grâce aux conversations, aux réunions et aux séminaires organisés, mais les Groupes de recherche et de formation seraient tenus de s'occuper plus systématiquement des besoins en matière de formation. Ils détermineraient ces besoins et définiraient des mesures concrètes visant à y répondre. Ils pourraient mettre sur pied des cours universitaires ou améliorer les cours existants, ou préparer des documents de travail sur les méthodes de recherche ou sur des aspects de la conception d'enquêtes. Les efforts

tendant à créer des stages qui jetteraient un pont entre les cours réguliers de niveau supérieur et la recherche appliquée auraient une importance primordiale.

On s'attendrait également à ce que les Groupes élaborent et mettent en oeuvre des plans de diffusion des résultats de leurs recherches, non seulement auprès d'auditoires spécialisés composés d'universitaires, mais aussi auprès des décideurs et du grand public. Ces plans supposeraient davantage qu'une fièvre de communication épisodique : ils appelleraient des efforts soutenus afin d'atteindre les groupes intéressés, et aboutiraient, dans plusieurs cas, à la création de partenariats avec des groupes de non-universitaires. Enfin, les Groupes de recherche et de formation feraient des observations aux responsables de la collecte de données, en particulier à Statistique Canada, à propos de la qualité des données que l'on réunit, de leur pertinence par rapport aux principaux problèmes de recherche, et des faiblesses qu'elles présentent. Nous pensons que ce serait un moyen d'accroître l'efficacité des futurs travaux de collecte de données, et d'encourager la participation continue des chercheurs à cette activité.

Avec le temps, les Groupes de recherche et de formation oeuvrant dans des domaines semblables ou connexes s'intégreraient à des réseaux virtuels – régionaux, nationaux ou internationaux. Ces réseaux permettraient aux chercheurs ne vivant pas à proximité d'établir des relations avec les Groupes, ou même d'en devenir membres. Les Groupes de recherche et de formation seraient incités à s'acquitter de leurs responsabilités en matière de formation, de diffusion et de rétroaction en mettant à profit d'autres éléments du Système canadien de recherche utilisant les statistiques sociales qui fait l'objet de notre proposition : le Programme d'été et les ateliers spécialisés qui seraient offerts par le Centre de formation; les Forums de recherche, qui donneraient l'occasion de rencontrer une diversité d'utilisateurs de la recherche, et les activités de communication qui seraient élaborées au CRSH.

Nous croyons que la plupart des Groupes de recherche et de formation se consacraient à l'analyse d'enquêtes à grande échelle de Statistique Canada. Le CRSH et Statistique Canada encourageraient la recherche utilisant des données complexes, longitudinales et multiniveaux, et la recherche comparée, surtout celle qui a recours à des bases de données multinationales. Les Groupes de recherche et de formation pourraient aussi planifier et mener leurs propres enquêtes, ou bien de façon autonome, comme ce serait le cas pour des études sur les élections au Canada, ou bien à titre de participants à une enquête sociale d'envergure internationale. La réalisation de telles enquêtes à l'extérieur de Statistique Canada, ou en partenariat avec cet organisme, donnerait plus d'occasions de former des étudiants à la planification, à la conception et à l'exécution des enquêtes sociales. Cette formule serait avantageuse tant pour Statistique Canada que pour l'industrie de la recherche-sondage.

Les demandes relevant du programme des Groupes de recherche et de formation feraient l'objet d'un examen par les pairs, et les subventions seraient accordées pour une période initiale de cinq ans, avec possibilité de renouvellement. Le budget typique prévoirait les fonds nécessaires pour la rémunération des étudiants engagés comme assistants de recherche et pour celle des titulaires de bourses d'études postdoctorales, pour l'achat d'ordinateurs et de logiciels, pour les déplacements et, dans certains cas, pour la collecte et l'archivage des données. Une aide financière serait également accordée pour la rémunération de membres de l'équipe qui seraient recrutés ailleurs que chez les étudiants; les Groupes auraient probablement besoin, en particulier, de professionnels capables de préparer et de documenter les fichiers de données complexes qui sont indispensables à l'exécution d'analyses quantitatives élaborées, de fournir un appui continu aux étudiants des cycles supérieurs qui entreprennent l'analyse de données, et de résoudre les problèmes de fonctionnement des ordinateurs et des logiciels.

Nous recommandons que le programme des Groupes de recherche et de formation soit doté d'un comité de sélection unique et distinct, qui compterait parmi ses membres des spécialistes de l'étranger possédant une connaissance approfondie de la recherche quantitative en sciences sociales, y compris de la recherche axée sur les politiques. Le comité serait chargé d'élaborer un processus de sélection à la fois détaillé et formateur, c'est-à-dire qui inciterait à formuler de

nouvelles propositions et à établir des liens avec d'autres groupes ainsi qu'avec le milieu de l'élaboration des politiques. Nous estimons qu'il faut un comité de sélection distinct parce qu'un tel comité serait en mesure de comprendre les exigences particulières de la recherche quantitative en sciences sociales, et d'équilibrer les critères, les préférences et les objectifs qui s'appliqueraient aux Groupes de recherche et de formation. Ce comité aurait également pour fonction d'inscrire l'activité des Groupes dans le cadre du Système canadien de recherche utilisant les statistiques sociales, et de veiller à ce que les Groupes fassent des progrès continus, surtout lorsqu'ils se trouvent encore aux premières étapes de leur développement.

B. AMÉLIORER LES COMPÉTENCES : LE PROGRAMME DE FORMATION ET LE PROGRAMME D'ÉTÉ

Nous recommandons la mise sur pied d'un programme de formation, incluant un programme national d'été, qui traiterait de divers sujets se rapportant aux méthodes quantitatives et à l'utilisation des microdonnées recueillies au Canada. Ce programme s'adresserait aux analystes de politiques, aux chercheurs universitaires ainsi qu'aux étudiants des trois cycles. Il fournirait aussi un appui aux bibliothécaires responsables des données.

Il convient d'établir, en complément des Groupes de recherche et de formation, un programme de cours de brève durée sur l'analyse des données sociales, semblable à ce que les Américains et les Britanniques ont mis sur pied à Ann Arbor et dans l'Essex, mais plus décentralisé et mieux adapté aux données recueillies au Canada ainsi qu'aux préoccupations de nos chercheurs. Notre but n'est pas d'offrir aux étudiants des trois cycles un substitut des cours universitaires, mais de présenter une série de cours de niveau intermédiaire sur l'analyse des données, et de cours avancés sur l'analyse des données longitudinales et des données multiniveaux. Ces cours feraient une large place à l'application des techniques statistiques, et utiliseraient des microdonnées réunies au Canada.

La création d'un tel programme est nécessaire pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les étudiants de la fin du baccalauréat et les étudiants diplômés qui suivent une formation en statistique sont souvent incapables de mettre à profit l'enseignement théorique qu'ils ont reçu pour appliquer les techniques à des données réelles. Dans bien des cas, les exemples qui figurent dans les manuels se rapportent à des questions sociales concernant les États-Unis, et utilisent des ensembles de données de petite taille et artificiels. Bon nombre d'étudiants ont besoin par ailleurs d'une aide individualisée pour apprendre les rudiments de la gestion des données : comment extraire des données d'un CD-ROM, créer des fichiers de synthèse, choisir des cas, trier les données, etc. En général, ils ont également besoin de connaissances sur des sujets assez simples qui sont rarement abordés dans les cours, comme la construction d'échelles, la création de variables composites, le traitement des données manquantes et l'utilisation des coefficients de pondération des plans de sondage. Quelques cours de base utilisant un ou deux ensembles de données recueillies au Canada pourraient susciter un grand enthousiasme pour une carrière en statistiques sociales. En outre, lorsque des étudiants suivent ce genre de cours avec d'autres chercheurs universitaires et des analystes de politiques, ils voient eux-mêmes à quels types de problèmes peut s'appliquer l'analyse des microdonnées. Les participants apprennent beaucoup de façon fortuite et il se forme d'importantes relations de travail, souvent interdisciplinaires.

Les chercheurs de niveau avancé ont besoin quant à eux d'être formés à l'utilisation des méthodes statistiques complexes qui conviennent à l'analyse des ensembles de données longitudinales et multiniveaux. Une telle formation est essentielle si nous voulons exploiter toute

la richesse des enquêtes qui ont été mises au point récemment. La clientèle des cours serait constituée principalement de chercheurs universitaires, d'une part, et d'analystes de politiques travaillant dans la fonction publique ou dans divers autres organismes, d'autre part. Ces cours devraient être donnés dans un lieu central, parce qu'il ne se trouve habituellement pas, dans une même université, une masse critique de chercheurs souhaitant recevoir une formation aussi avancée.

Enfin, comme les bibliothécaires responsables des données jouent un rôle essentiel en facilitant l'accès aux bases de données et leur utilisation, il convient de prendre les mesures voulues pour favoriser leur perfectionnement. On contribuerait du même coup à la formation des étudiants non diplômés, parce que les bibliothécaires responsables des données peuvent aider les professeurs à se servir dans leurs cours de données recueillies au Canada, et qu'ils peuvent en outre aider les étudiants à faire démarrer des projets qui comportent l'analyse de données.

Il est logique que les efforts visant à améliorer la formation à l'analyse de données quantitatives au Canada soient centrés sur un programme d'été, inspiré du modèle que proposent les programmes d'été permanents qui remportent un grand succès dans le Michigan et l'Essex. Nous envisageons une série de cours dans une ou plusieurs villes, normalement sur une période de trois à quatre semaines. On trouvera à l'**annexe B** (page 27) des idées quant aux cours qui pourraient être offerts. Notre programme différerait cependant des programmes existant aux États-Unis et en Grande-Bretagne sous trois aspects importants : premièrement, il porterait sur des questions sociales qui se posent au Canada et ferait usage de données recueillies au pays; deuxièmement, il créerait un environnement social et intellectuel pour les étudiants diplômés, les membres du corps professoral et les chercheurs du secteur public qui s'intéressent à la recherche quantitative sur des questions concernant le Canada; troisièmement, il fournirait les moyens de lancer des activités de suivi, par exemple la mise sur pied d'un réseau électronique ou l'échange de documents de recherche. Il donnerait aussi aux chercheurs l'occasion d'entrer en relations avec des employés de Statistique Canada qui travaillent directement à la gestion de certaines bases de données.

Rien ne nous oblige à restreindre ces activités à la saison estivale. Le Centre de formation devrait favoriser l'organisation d'activités connexes, en matière de formation et de consultation, pendant toute l'année. Celles-ci pourraient inclure des ateliers visant la planification de nouvelles enquêtes, des séminaires ayant pour objet d'appuyer la recherche sur un sujet déterminé ou à partir d'un certain ensemble de données, et des ateliers sur les techniques statistiques et les méthodes d'enquête. Les installations pourraient être mises à la disposition des ministères, des fondations, des entreprises, des syndicats et des ONG pour des séances de consultation et des séminaires sur des questions auxquelles les chercheurs doivent s'attaquer d'urgence. Des activités de cette nature se tiennent déjà en réponse à des besoins particuliers, mais un centre ayant pour mandat de les faciliter réduirait de façon considérable les efforts que doivent actuellement fournir les chercheurs afin d'offrir de tels programmes de formation.

Nous proposons de commencer par un programme organisé par Statistique Canada, et tirant parti des installations d'enseignement dont cet organisme dispose à Ottawa. Statistique Canada non seulement présente un bon milieu d'apprentissage, déjà doté des outils nécessaires, mais se trouve aussi en mesure d'offrir des services en français et en anglais, ce qui constitue un immense avantage. Dès le début, Statistique Canada travaillerait en étroite collaboration avec les universitaires par l'intermédiaire d'un comité consultatif. Une fois le programme bien implanté, certains cours pourraient se donner dans diverses universités. Par la suite, le programme lui-même pourrait relever d'une ou plusieurs universités, Statistique Canada conservant un rôle de partenaire. Il faudrait en outre s'efforcer de conclure avec des universités une entente visant l'agrément des cours, ce qui serait sans doute utile pour beaucoup d'étudiants.

Nous recommandons qu'une aide financière soit accordée pour lancer le programme. Cette aide devrait comprendre le traitement du directeur, les frais de bureau, les frais de déplacement, le traitement des enseignants, ainsi que les frais de voyage et les honoraires des membres du

comité consultatif. Le Centre serait financé principalement par les droits de scolarité et le parrainage de certaines activités, comme les ateliers sur un ensemble de données en particulier. Le programme devrait chercher à s'autofinancer à long terme. Par ailleurs, afin d'attirer des étudiants des cycles supérieurs à un programme d'été, il faudrait un appui du CRSH pour les frais de déplacement, le logement et les droits de scolarité. Un appui semblable pourrait aussi être offert aux jeunes professeurs. Il conviendrait de s'adresser à ce propos au CRM et au CRSNG, qui pourraient soutenir des étudiants diplômés dans des domaines qui bénéficieraient du programme.

C. LES PROGRAMMES DE BOURSES

Nous recommandons que le CRSH mette sur pied un programme ciblé visant à fournir une aide financière aux étudiants et aux jeunes chercheurs en statistiques sociales du niveau de la maîtrise, du doctorat ou des études postdoctorales, et un programme de bourses de recherche de niveau supérieur en statistiques sociales.

Afin de consolider le milieu de la recherche à long terme, nous devons faire en sorte que de jeunes chercheurs soient attirés par une carrière en statistiques sociales. Cette discipline doit rehausser son image de marque, et se faire bien connaître des étudiants diplômés ou de niveau postdoctoral qui ont à décider de l'orientation de leurs recherches. Il conviendrait, à cette fin, d'offrir aux intéressés une aide financière qui leur soit spécialement destinée.

Bourses de maîtrise, de doctorat et d'études postdoctorales. Ce programme de bourses serait distinct des programmes de bourses réguliers du CRSH, mais les conditions d'admissibilité, les règlements et le montant de l'aide accordée seraient les mêmes. Le concours serait réservé aux étudiants qui font de la recherche quantitative en sciences sociales, mais le moyen de prouver le respect de ce critère varierait selon le niveau d'études. Les candidats aux bourses de maîtrise seraient tenus de suivre des cours de deuxième cycle leur apportant des compétences en mathématiques et en analyse, et de rédiger soit un article de synthèse ou une thèse sur un sujet se rapportant à la recherche quantitative en sciences sociales. Les candidats aux bourses de doctorat ou d'études postdoctorales devraient soumettre un projet de recherche quantitative.

Comme il s'agirait d'un programme ciblé, l'évaluation des demandes exigerait la création d'un comité de sélection distinct, composé de spécialistes. Il faudrait aussi s'engager explicitement à réaliser l'équilibre des sexes. Nous recommandons en conséquence que toutes les demandes relatives à ces bourses soient soumises directement au CRSH.

Bourses de recherche de niveau supérieur en statistiques sociales. Le comité recommande que deux bourses de recherche de niveau supérieur soient accordées tous les deux ans à des universitaires qui contribuent de façon remarquable à la recherche et à la formation dans le domaine des statistiques sociales concernant le Canada. Les bourses, d'une valeur de 100 000 \$ par année, seraient attribuées pour une période de cinq ans; on exigerait des bénéficiaires qu'ils consacrent au moins 80 p. 100 de leur temps à la recherche et à la formation. Le renouvellement serait consenti sous réserve que les bénéficiaires continuent d'exécuter des travaux d'une haute valeur scientifique. Vu leur caractère prestigieux, ces bourses auraient sans doute pour effet d'accélérer l'avancement de la carrière des récipiendaires. Elles seraient conçues suivant le modèle de celles qui sont accordées par l'Institut canadien des recherches avancées. Les bourses de cet organisme ont décidé certains de nos meilleurs chercheurs à rester au Canada, et leur ont permis d'élaborer des programmes de recherche d'envergure.

Nous recommandons que le comité de sélection soit le même que pour les autres bourses proposées ci-dessus. Les candidatures pourraient être soumises au CRSH soit directement, soit par l'intermédiaire des universités. La demande devrait expliquer brièvement de quelle façon l'exécution du projet de recherche favoriserait l'avancement des statistiques sociales et la formation de jeunes chercheurs. Le comité de sélection fonderait ses décisions sur l'étude des dossiers d'activité de recherche, de même que sur l'examen des programmes proposés en matière de recherche et de formation.

Stages. Nous estimons par ailleurs que les jeunes chercheurs doivent être plus nombreux à acquérir une expérience de la recherche axée sur les politiques, en vue notamment de mettre leurs nouvelles compétences au service des sciences sociales faisant appel aux données quantitatives. Cependant, bien que nous soyons conscients des immenses avantages que l'on pourrait tirer d'un programme de stages, nous n'avons pu formuler de suggestions précises à ce sujet, en l'absence d'un programme général au CRSH. Nous devons donc nous borner à recommander que le nouveau programme de stages proposé dans le scénario d'innovation du Conseil tienne compte du besoin particulier d'expertise en statistiques sociales qui est signalé dans le présent rapport, et que l'on prévienne les ressources appropriées pour répondre à ce besoin. Nous croyons en outre que Statistique Canada, en vue de favoriser l'établissement du Système d'analyse des statistiques sociales, devrait s'employer davantage à promouvoir ses propres programmes de stages, et inciter les ministères à faire de même.

III. FACILITER L'ACCÈS AUX DONNÉES

Pour que les Canadiens bénéficient pleinement des ressources considérables dont nous disposons en matière de données, les chercheurs et les analystes doivent pouvoir consulter ces dernières sans trop de difficultés. La recherche est indispensable pour convertir les données en information utilisable, et ne saurait être menée à bonne fin sans un accès adéquat. L'accès aux données présente bien des dimensions. Cela peut supposer que l'on veille à ce que les utilisateurs soient suffisamment au courant des principales statistiques que renferment les sources de données, et à ce qu'ils puissent les consulter. Cela peut supposer aussi que l'on permette la consultation des fichiers de microdonnées à usage public dont l'étude est nécessaire pour une analyse plus complexe, ou même, à un autre niveau, que l'on permette la consultation de microdonnées détaillées qui n'ont pas été soumises à une présélection (données confidentielles). La question de l'archivage est également pertinente dans ce contexte, puisqu'il deviendra impossible de consulter les sources de données, dans un avenir plus ou moins lointain, si on ne prend pas soin de les archiver convenablement dès leur création.

L'Initiative de démocratisation des données a grandement amélioré l'accès aux sources de données à usage public qui servent aux enquêtes sur les ménages. Le Groupe de travail mixte estime qu'elle a eu des effets extrêmement positifs, et recommande ci-dessous des façons de l'élargir. D'autres recommandations concernent un appui pour l'archivage des données qui sont créées par des groupes de recherche ou dans le cadre d'initiatives ne relevant pas de Statistique Canada.

La principale question qui nous préoccupe ici, cependant, se rapporte aux modalités suivant lesquelles les chercheurs pourraient avoir accès aux données qui sont tenues pour confidentielles en conformité avec la *Loi sur la statistique*. Il s'agit essentiellement de déterminer de quelle façon on pourrait permettre la consultation de ces données tout en assurant la confidentialité des réponses, comme le prescrit la *Loi*. En effet, même si la confidentialité est la pierre angulaire du système statistique, il faut reconnaître que, pour exploiter à fond les nouvelles sources de données qui sont créées aujourd'hui, les chercheurs ont besoin d'avoir une certaine forme d'accès aux données détaillées. Nous examinons ici divers moyens d'atteindre ces

objectifs, mais notre proposition la plus importante a trait à la création de centres d'accès aux données de recherche.

A. LES CENTRES D'ACCÈS AUX DONNÉES DE RECHERCHE

Nous recommandons que le CRSH et Statistique Canada établissent conjointement un système national de centres d'accès aux données de recherche, qui permettraient aux chercheurs de consulter les microdonnées détaillées pour les besoins de leurs travaux, tout en assurant le respect des dispositions de la Loi sur la statistique en matière de protection de la confidentialité.

Les chercheurs ont de plus en plus besoin de consulter les microdonnées détaillées afin d'exécuter des travaux dans de nombreux domaines, notamment la santé, le développement de l'enfant, le revenu et la sécurité économique, l'adaptation de la main-d'oeuvre et l'évolution du milieu de travail. Paradoxalement, à mesure qu'augmentent la qualité et la complexité de l'information recueillie, l'accès aux microdonnées risque de se trouver réduit en raison des exigences de confidentialité. De fait, il est crucial de protéger la confidentialité : non seulement on s'engage envers les citoyens à ne pas divulguer les renseignements qu'ils fournissent, mais la sécurité des données est d'une importance vitale si l'on veut continuer d'inspirer, tant aux milieux politiques qu'à la population en général, la confiance voulue pour mener à bien un large éventail d'activités de collecte de données.

Depuis le début des années 70, Statistique Canada a mis les microdonnées (les dossiers personnels) à la disposition des chercheurs, tout en protégeant leur caractère confidentiel, grâce à la production de fichiers de microdonnées « à usage public » pour les enquêtes effectuées sur les ménages. Afin d'éviter la communication de dossiers contenant une information qui pourrait permettre d'identifier les répondants, il faut supprimer certaines données – soit que l'on omette certains éléments des dossiers personnels ou que l'on « comprime » des catégories de réponses, de façon qu'il ne soit pas possible d'identifier des répondants qui présentent des caractéristiques inhabituelles. Cette solution n'est cependant plus adéquate, pour deux raisons. Premièrement, beaucoup de nouvelles enquêtes longitudinales ont une structure de données qui empêche la création même de fichiers de microdonnées à usage public : il devient en effet de plus en plus difficile de constituer un fichier où la confidentialité soit assurée, dans les cas où les données longitudinales sont cumulées pendant un certain nombre d'années. Deuxièmement, les chercheurs qui se servent de théories complexes et de techniques statistiques poussées se rendent compte de plus en plus que la suppression d'information, dans les fichiers à usage public qu'on met traditionnellement à leur disposition, limite sérieusement leur analyse. Si on ne règle pas cette question de l'accès aux données, non seulement un bon nombre de sources de données nouvelles et novatrices se verront sous-utilisées, et des travaux de grande valeur seront perdus, mais les chercheurs se tourneront peut-être de plus en plus vers des données provenant d'autres pays, en particulier des États-Unis, où l'on a trouvé une meilleure solution au problème d'accès. Or, il arrive souvent que les conclusions auxquelles permettent d'arriver les données recueillies chez nos voisins du Sud ne s'appliquent pas à la situation canadienne.

Un des moyens de résoudre la question serait de faire prêter serment aux chercheurs, en vertu de la *Loi sur la statistique*, comme « réputés être des personnes employées » par Statistique Canada, ce qui leur permettrait d'effectuer des recherches dans les fichiers de microdonnées détaillées. La *Loi sur la statistique* prévoit un tel statut de personne réputée employée, à des conditions dont nous parlerons plus bas. Même une fois que l'on a prêté serment, toutefois, demeure la question de l'accès matériel aux données. Nous proposons à ce sujet que soient

créées au Canada un certain nombre d'installations où la consultation serait possible. Ces installations porteraient le nom de **Centres d'accès aux données de recherche**, et s'inspireraient d'un programme semblable qui a été mis sur pied par le U.S. Census Bureau. Voici un résumé de notre proposition, qui est exposée en détail à l'**annexe C** (page 29).

Nous prévoyons, à plus ou moins longue échéance, la création de plusieurs centres d'accès aux données de recherche, répartis dans de grandes villes et dans des campus universitaires de tout le pays. Les Centres fourniraient des installations sûres pour la conservation des données confidentielles. D'un point de vue juridique ce seraient des bureaux de Statistique Canada, et un employé de cet organisme travaillerait sur place. Ces centres assureraient le fonctionnement d'un programme de recherche administré par le CRSH et par Statistique Canada. Les chercheurs dont le projet aurait été accepté dans le cadre du programme, après avoir prêté serment en vertu de la *Loi sur la statistique*, auraient accès aux fichiers de microdonnées confidentielles qui seraient conservés dans les Centres. Un comité relevant conjointement du CRSH et de Statistique Canada s'occuperait de la sélection des demandes de participation, en fondant ses décisions sur la valeur du projet de recherche. Ce comité de sélection se composerait en grande partie de chercheurs universitaires, auxquels se joindraient des représentants d'autres communautés de chercheurs et de Statistique Canada. La valeur du projet serait le tout premier critère de sélection (avec la question des ressources). Les demandes pourraient venir de chercheurs appartenant à des universités, à des instituts de recherche, à des organismes gouvernementaux ou à d'autres organismes de recherche.

La *Loi sur la statistique* régit l'accès aux données confidentielles, et ses dispositions doivent faire partie intégrante de tout programme des Centres d'accès aux données de recherche. Les chercheurs peuvent devenir des personnes réputées employées par Statistique Canada, et avoir accès aux données confidentielles, à condition de rendre « des services spéciaux au ministre » (c.-à-d. à Statistique Canada). Comme Statistique Canada, de toute évidence, ne dispose pas des ressources humaines indispensables afin d'effectuer toutes les recherches nécessaires à l'exploitation des sources de données, cet organisme est justifié, en vue d'atteindre son objectif, d'engager d'autres chercheurs qui fourniraient ce service. Dans ces circonstances, les travaux à effectuer seraient semblables à ceux que Statistique Canada lui-même exécuterait normalement. Cette condition peut sembler restrictive, mais comme Statistique Canada réalise en fait un large éventail de travaux de recherche quantitative, elle ne devrait pas susciter de difficultés.

Le programme de recherche relevant des Centres d'accès aux données aurait d'abord pour résultat la production de rapports de recherche par les utilisateurs. Ces rapports seraient soumis au processus habituel d'examen par les pairs, qui serait géré par le comité de sélection. On s'attend à ce que la grande majorité d'entre eux soient inclus par la suite dans la série de documents de recherche associée au programme. Comme celui-ci serait dirigé conjointement par le CRSH et par Statistique Canada, les documents ne pourraient pas renfermer de commentaires directs sur les politiques ou les programmes, étant donné que de telles observations ne font pas partie du mandat de Statistique Canada (voir l'annexe C, à la page 29, pour des détails). Une fois passée cette première étape, les chercheurs auraient toute liberté pour faire paraître un rapport révisé (ou le rapport original) dans une revue spécialisée ou dans toute autre publication. On ne se préoccuperait pas, dans ce cas, de savoir si le texte contient des observations relatives aux politiques : les auteurs seraient libres d'y incorporer tous les éléments qu'ils jugeraient nécessaires. Nous proposons que les droits d'auteur relatifs au rapport de recherche original appartiennent aux chercheurs. Statistique Canada se réserverait le droit de publier le texte original, et de s'assurer que toutes les publications respectent les règles de confidentialité.

Pourvu que les installations répondent à des normes de sécurité comparables à celles qui sont en vigueur à Statistique Canada, les Centres d'accès aux données de recherche pourraient être situés dans des universités ou dans des établissements de recherche non gouvernementaux. Pour des raisons de commodité, toutefois, certains d'entre eux pourraient être logés dans des bureaux régionaux de Statistique Canada. L'avantage de choisir des locaux à l'extérieur de Statistique Canada, c'est que l'établissement hôte aurait la chance de développer très fortement

sa capacité de recherche inductive. Les chercheurs qui s'orientent dans cette direction seraient attirés par un établissement pourvu d'un centre d'accès aux données, ce qui permettrait à l'université ou à l'institut d'élaborer un programme solide. Il pourrait être approprié, toutefois, de lancer le programme par un projet pilote, dans un bureau régional de Statistique Canada. Nous proposons par ailleurs que les Centres d'accès aux données de recherche commencent par autoriser la consultation d'enquêtes et de fichiers de données administratives excluant les documents relatifs aux entreprises; l'accès à ces derniers soulève en effet des questions spécifiques, qu'il faudrait régler avant d'intégrer au programme les documents en cause.

On peut envisager au moins deux méthodes de financement pour les Centres d'accès aux données de recherche. Selon la première, conçue d'après le modèle de l'Initiative de démocratisation des données, les Centres feraient l'objet d'un « financement global » couvrant toutes leurs activités, dont le coût serait partagé, suivant une formule à déterminer, entre le CRSH, Statistique Canada, l'université ou l'institut hôte et d'autres d'organismes, comme des ministères ou des instituts de recherche. Si, comme nous le pensons, les centres étaient utilisés principalement par des chercheurs universitaires, la plus grande partie de ce financement global viendrait du CRSH. Les chercheurs n'auraient pas à payer de frais directs, et l'accès aux données ne dépendrait pas de l'attribution d'une aide financière, mais plutôt de la décision du comité de sélection. Une autre possibilité serait de prévoir un financement global pour une partie du coût de fonctionnement des Centres, et d'imposer aux chercheurs des droits d'utilisation. Les chercheurs universitaires dont le projet serait approuvé par le comité recevraient du CRSH une subvention couvrant ces droits; les chercheurs d'autres organismes auraient à payer des droits semblables. Quoi qu'il en soit, il faudrait prendre soin de faciliter l'accès aux données pour les étudiants des cycles supérieurs et les chercheurs de niveau postdoctoral.

Créer un service de consultation des données à distance. Outre la possibilité d'autoriser des personnes réputées employées à consulter les données confidentielles dans les Centres d'accès aux données de recherche, on peut envisager au moins deux autres solutions au problème d'accès aux données. L'une d'elles consisterait à doter Statistique Canada d'un service de consultation à distance. Les chercheurs soumettraient à l'organisme leurs travaux informatiques, et le personnel de Statistique Canada ferait l'extraction des données voulues à partir des fichiers de microdonnées confidentielles. Les résultats seraient contrôlés par des employés de Statistique Canada, qui vérifieraient qu'on ne divulgue pas de données confidentielles. Il s'agirait là d'un complément aux Centres d'accès aux données de recherche, et non d'une solution de remplacement. Le service de consultation à distance serait utile aux chercheurs exécutant des projets de petite envergure, ou à ceux qui n'habiteraient pas à proximité des Centres d'accès aux données de recherche. Bien entendu, il n'offrirait cependant pas la souplesse ni les possibilités d'interaction rapide qu'exigent beaucoup de travaux de recherche, et que les Centres d'accès seraient en mesure d'assurer. Un comité de Statistique Canada a été constitué pour formuler une proposition à ce sujet; on trouvera à l'**annexe D** (page 35) les grandes lignes de ses conclusions.

Obtenir des répondants l'autorisation de communiquer les données aux utilisateurs des Centres d'accès. La *Loi sur la statistique* inclut une disposition relative au partage de données avec des utilisateurs. Si l'on obtient l'autorisation voulue auprès des répondants au moment de la collecte des données, les microdonnées confidentielles peuvent être communiquées à certains utilisateurs. Il serait donc possible de partager des données avec un institut créé par le CRSH, ou avec un autre organisme. Statistique Canada fournirait les microdonnées brutes (sur les répondants qui auraient accordé leur autorisation, comme le font la plupart) à l'institut, qui s'engagerait évidemment, en vertu de dispositions contractuelles, à en préserver la confidentialité.

Ce mécanisme est assez simple. Le processus de sélection et de contrôle relèverait entièrement de l'institut, Statistique Canada ne faisant guère plus que fixer les conditions visant à protéger la confidentialité. Le défaut de cette méthode, c'est qu'elle peut s'appliquer uniquement aux données qui seront réunies dans les années à venir, et à certains ensembles de données. Les ensembles qui ont déjà été constitués ne pourraient pas faire l'objet d'une telle entente. Pour

cette raison, le Groupe de travail mixte estime que cette idée mérite d'être approfondie pour l'avenir, mais qu'elle ne résoudra pas les questions actuelles. À long terme, ce pourrait être une excellente formule pour le partage de certains ensembles de données, et on devrait l'envisager sérieusement une fois que les mesures proposées dans le présent rapport auront commencé à porter leurs fruits.

B. L'ARCHIVAGE ET LA DOCUMENTATION DES DONNÉES

Nous recommandons que le CRSH permette aux chercheurs qui ont créé des fichiers de données avant que le coût de la documentation et de l'archivage soit couvert par les subventions de cet organisme de présenter une demande d'aide financière visant l'exécution de tels travaux, en ce qui a trait aux fichiers de données les plus importants. Nous recommandons aussi que le CRSH ou les responsables de l'Initiative de démocratisation des données envisagent la mise sur pied d'un système d'archivage national, pour les ensembles de données quantitatives concernant les sciences sociales qui ont été créés à l'extérieur de Statistique Canada.

Il arrive fréquemment que d'autres organismes que Statistique Canada produisent de vastes bases de données de recherche quantitative. Le CRSH finance des initiatives qui peuvent générer ce type de fichiers. Les plus importantes de ces sources de données devraient être archivées en vue d'une utilisation à venir, et les bases de données devraient être établies et entretenues d'une façon qui les rende facilement accessibles et transportables. Si de telles mesures ne sont pas prises, les chercheurs qui n'ont pas travaillé avec ces données dès le départ sont incapables d'y avoir accès, en particulier lorsqu'il y a quelque temps que le fichier a été créé. À l'heure actuelle, on n'accorde pas une aide financière suffisante pour l'archivage d'importantes bases de données de recherche qui ont été constituées il y a un certain nombre d'années. Certes, les dépenses qu'entraînent la documentation des données et la création de fichiers à des fins de diffusion sont aujourd'hui autorisées pour les travaux de collecte financés par le CRSH. La difficulté demeure, toutefois, pour les bases de données qui sont établies sans l'appui du CRSH, ou avec un appui partiel sur une assez longue période, et pour celles qui ont été mises sur pied avant qu'une aide soit allouée pour l'archivage. C'est le cas notamment de l'ensemble de données sur le vieillissement au Manitoba, de l'Étude sur la santé et le vieillissement au Canada et de l'Enquête canadienne sur la fécondité. Nous croyons comprendre qu'il n'est pas possible, en ce moment, de demander une subvention pour présenter les données sous une forme qui en permette la diffusion. Nous recommandons en conséquence que le CRSH élargisse un de ses programmes ou mette sur pied un nouveau programme qui accorde ce genre de subvention. Les demandeurs devraient faire ressortir que les données n'existent pas actuellement sous une forme qui en favorise la communication ou l'archivage, indiquer de quelle façon ils comptent s'y prendre pour préparer les données, décrire le produit qu'ils entendent obtenir et montrer que les données présentent une importance et un intérêt tels qu'elles seront véritablement utilisées si elles sont archivées et diffusées.

C. L'INITIATIVE DE DÉMOCRATISATION DES DONNÉES

Nous recommandons que les responsables de l'Initiative de démocratisation des données soient invités à soumettre des propositions visant à poursuivre et à étendre la mission de ce programme, qui est de rendre les données et l'information sur la recherche facilement accessibles pour les besoins de la recherche universitaire et de la formation des étudiants non diplômés; ces propositions pourraient concerner la formation des bibliothécaires responsables des données et l'élargissement des réseaux qui favorisent la collaboration entre eux et avec les professeurs enseignant au premier cycle, ainsi que la préparation, la diffusion et l'échange de matériel didactique.

L'Initiative de démocratisation des données (IDD) a été lancée il y a quelques années par la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales et Statistique Canada, de concert avec un groupe d'établissements postsecondaires et de ministères fédéraux. Elle a remporté un immense succès, et a grandement facilité l'accès aux fichiers de données à usage public pour les chercheurs des universités et des collèges. Beaucoup plus de chercheurs commencent à s'intéresser aux données quantitatives. Une nouvelle génération de bibliothécaires responsables des données ont été nommés et formés dans la plupart des établissements; ils ont appris à travailler en étroite collaboration les uns avec les autres afin d'accroître les possibilités de consultation aussi bien des données que de l'information nécessaire pour les analyser. Avant l'IDD, très peu d'établissements étaient pourvus d'un centre de données; leur nombre a considérablement augmenté depuis. On a en outre élaboré des logiciels qui fournissent des métadonnées sur les sources de données existantes, et qui aident à extraire les renseignements : c'est dire que les étudiants et les chercheurs relativement inexpérimentés peuvent maintenant obtenir, facilement et rapidement, les données quantitatives dont ils souhaitent se servir pour leurs travaux d'analyse; on alimente ainsi leur intérêt, ce qui prépare la voie à d'autres études utilisant les statistiques sociales.

Depuis le lancement de l'IDD, un bon nombre de bibliothécaires responsables des données ont aussi travaillé en collaboration avec les professeurs de sciences sociales qui enseignent aux étudiants de premier cycle la logique et la pratique de l'analyse des données, ainsi que les méthodes s'y rapportant. Beaucoup de ces professeurs ont notablement élargi la place que tiennent dans leur enseignement les travaux pratiques utilisant les données. Ils peuvent d'ailleurs envoyer aux bibliothécaires leurs étudiants, de premier cycle ou des cycles supérieurs, pour obtenir de l'aide afin de consulter les données et la documentation qui les accompagne.

L'Initiative de démocratisation des données fait actuellement l'objet d'un réexamen, à l'approche du terme de sa phase initiale de cinq ans. L'Initiative est menée par un organisme autonome, pourvu d'un personnel de gestion et de son propre conseil d'administration, et il n'appartient pas au Groupe de travail mixte de défendre sa cause à la place de ses dirigeants. Cela dit, nous devons faire observer à quel point il est important que cette entreprise reçoive, de Statistique Canada comme du CRSH, un appui aussi bien moral que financier. Il faut bien entendu préserver la raison d'être de l'IDD, qui est de diffuser les données à usage public auprès des chercheurs universitaires; mais l'organisme a assumé d'autres rôles qu'il convient de reconnaître, d'encourager et d'élargir. Premièrement, la formation des bibliothécaires responsables des données, qui sont devenus des intermédiaires indispensables entre les sources de données et les utilisateurs, devrait être enrichie, et les normes d'exercice de la profession devraient être

sanctionnées par les employeurs comme par les employés. En outre, les réseaux qui favorisent la collaboration entre les bibliothécaires devraient être étendus et renforcés.

Deuxièmement, l'IDD a toutes les caractéristiques voulues pour jouer un rôle à la fois plus grand et plus systématique, en collaboration avec les établissements d'enseignement postsecondaire ainsi qu'avec la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales, Statistique Canada et le CRSH, afin d'améliorer l'enseignement que l'on donne au premier cycle en ce qui a trait aux méthodes employées en statistiques sociales. Elle peut favoriser en effet les échanges entre les professeurs du premier cycle, de même qu'avec les bibliothécaires responsables des données, à propos de techniques d'enseignement améliorées, soit par écrit – sur support papier ou électronique –, soit au moyen d'ateliers, par exemple au congrès annuel des sciences sociales. Elle peut aussi améliorer le matériel didactique qui est mis à la disposition des professeurs, que ce soit sous forme de données brutes ou à demi traitées, de documentation sur les données et les concepts, d'articles et de rapports de recherche, ou de suggestions de travaux pratiques.

Troisièmement, le travail accompli par les responsables de l'IDD, aussi bien pour l'ensemble du pays que dans les centres de données locaux et auprès des réseaux, peut être vu comme préparatoire à la création d'une archive des données canadiennes. De telles archives existent déjà dans la plupart des pays avancés, et se sont révélées des outils de recherche incomparables. La mise sur pied d'archives de ce type, au niveau national, n'est pas prévue à l'heure actuelle, mais cela peut changer, et le travail effectué par l'IDD afin de produire des métadonnées et de la documentation de meilleure qualité a de fortes chances de nous orienter dans cette direction. Il convient donc de l'appuyer fortement. D'ailleurs, la proximité des bibliothécaires responsables des données par rapport aux utilisateurs va contribuer à rendre le matériel plus convivial pour ces derniers. Nous pouvons prévoir que les centres de données situés dans les universités réussiront même à préserver et à diffuser la précieuse information que l'on réunit sur les procédures concrètes de recherche lorsqu'on utilise les données quantitatives. En d'autres termes, une archive de données pourrait très bien se constituer à la faveur des activités qui auront cours durant les quelques premières années qui suivront le lancement du Système canadien de recherche utilisant les statistiques sociales; le CRSH et Statistique Canada devraient surveiller l'évolution des choses, et se tenir prêts à soutenir des projets valables.

IV. COMMUNIQUER LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE

Au bout du compte, l'aide que l'on accorde à un programme dynamique d'analyse quantitative des questions sociales dépend de l'appui et de l'intérêt du grand public. De fait, c'est en exécutant des recherches pertinentes et en portant leurs résultats à l'attention des personnes qui peuvent s'en servir pour les débats et pour la prise de décisions que l'on accroît la demande relative à des recherches du même type. Dans les meilleurs des cas, cependant, le processus visant à recruter et à encourager les chercheurs universitaires ne valorise guère les aptitudes ni le tempérament nécessaires pour éveiller l'intérêt du public. À part quelques exceptions remarquables, les décideurs estiment que les sciences sociales d'aujourd'hui ou bien ne se rapportent pas directement à leurs problèmes, ou bien s'intéressent à des questions trop étroites. Quant aux chercheurs, ils répugnent souvent à entreprendre des travaux qui leur paraissent orientés, à l'excès, vers des problèmes pratiques à court terme. Les liens entre les chercheurs en sciences sociales et les médias sont également assez faibles, en dépit de l'énorme appétit de la population pour des statistiques sur l'éducation, l'emploi, la santé, l'aide sociale, le vieillissement et d'autres questions de société. Dans les deux cas, les difficultés sont suscitées tout particulièrement par la dispersion de l'information, l'inaccessibilité du langage et des différences dans les calendriers de travail.

Bien que l'on ait accompli des progrès dans certains domaines de recherche, il faut nous montrer plus dynamiques pour favoriser le dialogue entre les spécialistes des sciences sociales et les utilisateurs potentiels des résultats de leurs recherches. Ce dont nous avons besoin, c'est d'un

changement de culture, qui ne peut se produire qu'après une assez longue période d'interaction – et cette interaction n'aura lieu que si des occasions sont créées et exploitées systématiquement à cette fin. C'est pourquoi nous proposons l'établissement de forums de recherche, de même que la mise sur pied, au CRSH, d'un programme de communication en statistiques sociales.

A. LES FORUMS DE RECHERCHE

Nous proposons la mise sur pied d'un programme d'appui à des forums de recherche visant à mettre en contact des spécialistes de la recherche en sciences sociales, appartenant soit à des universités, soit à des administrations publiques ou à des organismes de recherche non gouvernementaux, avec des analystes de politiques et des décideurs de divers milieux. Ces forums parraineraient des conférences et des activités connexes qui fourniraient aux chercheurs des milieux gouvernementaux et universitaires l'occasion de discuter entre eux, et de profiter des recherches, des données et de l'expérience des uns et des autres.

Il arrive trop souvent, aujourd'hui, que les résultats de recherches universitaires sur des questions sociales ou économiques qui présentent un intérêt pour les décideurs de tous les paliers de gouvernement, fédéral, provincial et municipal, ne soient jamais communiqués à ces auditoires potentiels. Par ailleurs, les chercheurs universitaires ne sont pas au courant de nouveaux débats politiques sur lesquels leur expertise pourrait apporter un éclairage utile. En conséquence, on laisse inexploité une extraordinaire réserve de connaissances qui favoriseraient une meilleure compréhension des tendances de la société canadienne et des enjeux politiques qui la concernent. Afin de remédier à cette situation, nous proposons un programme de forums de recherche.

Nos forums de recherche seraient créés sur le modèle du Forum canadien de recherche sur l'emploi (FCRE), qui a été établi en 1991 pour encourager la recherche au Canada et pour rassembler les spécialistes de la recherche axée sur les politiques en poste à Ottawa, d'une part, et les économistes du travail appartenant à des universités, d'autre part. Il y a dix ans à peine, les économistes du travail canadiens s'intéressant à la recherche inductive se servaient principalement de données américaines. Beaucoup de professeurs d'université et d'étudiants canadiens des cycles supérieurs en savaient davantage sur le fonctionnement et l'évaluation des systèmes d'aide sociale et d'assurance-chômage des États-Unis que sur les mécanismes de leurs équivalents canadiens. À très peu de frais, le FCRE a vite éliminé ce problème, et a créé un milieu dynamique et interactif de chercheurs provenant tant des universités que de la fonction publique. Pour de l'information complémentaire sur les activités du FCRE, prière de se reporter à l'**annexe E** (page 36).

Nous croyons que la formule du FCRE peut être adoptée dans d'autres domaines de recherche, et appliquée à un éventail élargi d'activités visant à réunir les chercheurs et les analystes de politiques d'une grande diversité d'établissements. Pour qu'un forum soit une réussite, il faut une masse critique de chercheurs travaillant dans un même domaine, bien défini sans être trop spécialisé. Les Forums auraient principalement pour objet d'organiser des conférences, en vue de communiquer les résultats de recherches aux décideurs et aux analystes de politiques, de permettre aux chercheurs de mieux comprendre les débats relatifs à l'orientation des politiques, et plus généralement d'offrir un cadre qui facilite les relations entre les différents secteurs intéressés par le Système canadien de recherche utilisant les statistiques sociales. Nous y voyons aussi une excellente occasion d'intégrer dans un milieu de recherche les étudiants diplômés et les jeunes chercheurs. Les Forums pourraient également fournir une tribune

commode et efficace où les chercheurs des universités comme de la fonction publique pourraient discuter des avantages et des inconvénients que présentent les enquêtes de Statistique Canada relativement à l'étude des questions politiques actuelles, et communiquer leurs observations à Statistique Canada.

Nous proposons que le CRSH tiende des concours, soumis au processus d'examen par les pairs, en vue de créer des forums de recherche quantitative en sciences sociales. Chaque forum serait financé pour une période de cinq ans, cette aide étant renouvelable aussi longtemps que l'on atteindrait les objectifs du programme. Nous envisageons la mise sur pied d'un ou deux forums par année pendant les cinq premières années. Par souci de simplicité, les demandes d'aide financière pourraient être soumises au même comité qui étudie les candidatures de groupes de recherche et de formation. Pour être admissible au programme, un groupe de chercheurs devrait former un comité de direction, composé d'une douzaine de membres qui seraient considérés comme codemandeurs. Il serait bon d'encourager la nomination, à ce comité de direction, non seulement de chercheurs universitaires, mais aussi de chercheurs de la fonction publique et d'organismes à but non lucratif. Il conviendrait aussi, dans l'évaluation des demandes, de considérer comme éléments positifs la participation d'autres organismes et, là où c'est possible, l'attribution d'une aide financière par ces derniers, notamment les universités, les ministères et les organismes non gouvernementaux qui s'occupent de questions d'intérêt public.

Les demandes se rapportant à de nouveaux forums devraient inclure un projet de conférence inaugurale pour la première année, ainsi qu'une indication de l'orientation des travaux pour les années suivantes. Il va de soi que les groupes existants dont les activités correspondent à ce que nous avons décrit plus haut pourraient solliciter un appui. L'aide financière vise principalement l'activité prédominante des Forums, soit l'organisation de conférences; des sommes seront prévues pour les tâches de secrétariat et le soutien logistique, pour les déplacements (tant des professeurs que des étudiants diplômés) et pour de modestes honoraires s'appliquant à la préparation de communications qui amènent le chercheur à s'éloigner significativement de son programme de recherche pour aborder de nouvelles questions. Afin de favoriser la diffusion des communications et la continuité des échanges, l'aide financière devrait couvrir le coût d'entretien d'un site Web; il faudrait accorder aussi un appui pour la publicité à donner aux conférences. De plus, comme la réussite d'un forum reposera en grande partie sur le travail, largement bénévole, des universitaires qui organiseront les conférences, assureront le développement de l'organisme et s'occuperont de son fonctionnement, on devrait faire en sorte de dégager d'une partie de leurs tâches d'enseignement les universitaires canadiens membres du comité de direction. Il faut également une aide financière pour les déplacements des membres qui se rendent aux réunions du comité.

B. LE PROGRAMME DE COMMUNICATION EN STATISTIQUES SOCIALES

Nous recommandons que le CRSH mette sur pied un programme de communication en statistiques sociales, qui aurait expressément pour but de faire mieux connaître la recherche quantitative en sciences sociales auprès de l'ensemble de la population. En collaboration avec les Groupes de recherche et de formation, les Forums de recherche et les bénéficiaires de bourses de recherche de niveau supérieur, et en consultation avec les services de communication des universités et de Statistique Canada, ce programme viserait à mettre en valeur les résultats de recherches utilisant les statistiques sociales, de même qu'à favoriser les débats entourant la publication de telles statistiques.

Les statistiques se prêtent tout particulièrement bien à la communication en sciences sociales, en raison du flot constant d'information quantitative que publient les médias relativement aux phénomènes économiques et sociaux. Divers segments de la population, au même titre que les organismes non gouvernementaux, en sont venus à attendre ces chiffres, tout comme les débats qui accompagnent leur diffusion. Vu ces circonstances favorables, les statistiques sociales devraient devenir prioritaires dans la stratégie de communication du CRSH. Le Programme de communication en statistiques sociales que mettra sur pied cet organisme devrait être conçu en fonction de deux sources d'information, soit la recherche universitaire et les publications périodiques de Statistique Canada.

En premier lieu, beaucoup de résultats de recherches que produisent les universitaires présentent un immense intérêt pour le grand public et pour les décideurs, et ce sera encore davantage le cas avec la création des Groupes de recherche et de formation. Le paradoxe, cependant, c'est qu'il est avantageux de gérer les communications à partir d'un centre, ou du moins à partir de quelques endroits bien choisis où l'information peut aisément être mise à la disposition de tous ceux qui pourraient en faire usage, alors que la recherche financée par les programmes du CRSH est exécutée par une multitude de groupes et de centres de recherche, répartis dans un grand nombre d'établissements d'études supérieures. La difficulté consiste donc à réunir et à organiser l'information, de même qu'à préparer les chercheurs à la transmettre avec efficacité, tout en ayant rarement la possibilité d'influer directement sur la façon dont aura lieu la communication.

Le Programme de communication devrait tout d'abord surveiller le volume de la recherche utilisant les statistiques sociales, au moyen de ses liens avec les Groupes de recherche et de formation, avec les bénéficiaires de bourses de recherche de niveau supérieur en statistiques sociales, et surtout avec les Forums de recherche. De fait, le Programme devrait être représenté systématiquement au comité de direction des Forums de recherche. La plupart de ces forums auront sans doute une page Web, et il y aurait lieu de créer une page Web centrale qui donnerait accès à toutes les autres. Il conviendrait aussi d'appeler l'attention des médias sur les recherches intéressantes et pertinentes qui seront produites ou présentées par les Forums; un bulletin pourrait être publié régulièrement, où serait donné pour chaque article le nom de personnes avec qui communiquer au sujet des résultats. Les responsables du Programme devraient en outre avoir des liens suivis avec les services de communication des universités, afin de les inciter à mettre davantage en valeur la recherche utilisant les statistiques sociales. On pourrait arriver à ce résultat en invitant les universités à signaler ce type de recherche à la direction du Programme, et en faisant en sorte que le Programme accorde une aide aux services de communication de ces établissements, au besoin. Enfin, le Programme pourrait offrir aux chercheurs, à l'occasion par exemple du Congrès des sciences sociales, des ateliers de formation sur les relations avec les médias.

En deuxième lieu, Statistique Canada publie régulièrement une diversité de statistiques sociales et économiques, ce qui porte certaines questions à l'attention du grand public. Le CRSH pourrait tirer parti de l'intérêt que l'on suscite de cette manière pour mieux faire connaître les idées des universitaires spécialistes des sciences sociales auprès des médias et de la population en général. Les objectifs et le mode de fonctionnement du Programme de communication du CRSH resteront sans doute bien distincts de ceux de la Division des communications de Statistique Canada, mais il serait utile de favoriser la collaboration entre les deux services. Par exemple, si on lui envoyait d'avance le calendrier des publications de Statistique Canada, l'équipe du Programme de communication du CRSH pourrait faire parvenir aux médias la liste à jour des experts dans n'importe quel domaine de recherche, et suggérer les noms de chercheurs qui seraient bien placés pour participer à des débats sur les statistiques sociales. Étant donné le caractère décentralisé de nombreux aspects de la politique sociale, on pourrait s'efforcer de trouver des experts en provenance des diverses régions du Canada. L'équipe du Programme pourrait organiser des conférences et des débats entre experts, sur des questions susceptibles de bénéficier de l'éclairage apporté par les statistiques sociales. Ces activités seraient souvent conçues pour les médias, mais on pourrait viser aussi un auditoire de fonctionnaires, d'hommes

et de femmes politiques ou de représentants d'organismes divers. Il serait utile, à ce propos, d'obtenir la collaboration de la Fédération canadienne des sciences humaines et sociales, avec laquelle il serait possible de partager les tâches.

Enfin, l'équipe du Programme pourrait, de concert avec les Forums de recherche, organiser des ateliers et des tournées de conférences qui donneraient l'occasion de présenter à divers groupes, en particulier à de jeunes universitaires qui envisagent de se consacrer à la recherche en statistiques sociales, les résultats de travaux faisant appel à l'analyse quantitative. Cette activité pourrait être entreprise en collaboration avec Statistique Canada, qui est déjà actif dans ce domaine.

V. COORDINATION, COÛTS ET PLAN D'EXÉCUTION

A. LA COORDINATION DU SYSTÈME CANADIEN D'ANALYSE DES STATISTIQUES SOCIALES

Afin de coordonner la mise en oeuvre du programme que nous préconisons et de contrôler l'avancement des travaux, nous recommandons que le CRSH et Statistique Canada concluent un protocole d'entente précisant les objectifs de l'initiative, à court et à long terme. Ils devraient aussi nommer conjointement un coordonnateur qui serait chargé de l'ensemble du Système de recherche, et un comité consultatif composé de cadres supérieurs des universités et d'autres organismes.

L'initiative que nous avons décrite en matière de recherche quantitative en sciences sociales comporte un ensemble de programmes interdépendants. Un milieu qui favorise l'excellence de la recherche suppose un certain nombre d'établissements qui se soutiennent mutuellement – c'est pourquoi nous parlons de la mise sur pied d'un *système* canadien d'analyse des statistiques sociales. La coordination continue des diverses composantes du Système pourrait être favorisée par un accord explicite sur les buts qu'on se propose et sur le mode d'organisation officiel des éléments du programme. Les acteurs qui tiendront les différents rôles que prévoit le Système auront besoin de recevoir d'une manière constante, les uns sur les autres, une plus grande quantité d'information que ne peuvent fournir des réseaux informels. Il y a aussi des questions primordiales qui ne relèvent d'aucune composante en particulier, comme les efforts à fournir pour faire progresser des perspectives intellectuelles et méthodologiques s'appliquant à la totalité des domaines et des activités de recherche. Nous recommandons que l'établissement des buts et les travaux de coordination fassent l'objet d'un protocole d'entente entre le CRSH et Statistique Canada, suivi de la création d'un poste de coordonnateur.

Nous recommandons la nomination d'un coordonnateur à plein temps, au niveau de directeur. La personne choisie devrait posséder une vaste expérience du courtage et de la gestion des travaux de recherche, de même que l'envergure intellectuelle et l'expérience de la recherche nécessaires pour communiquer efficacement avec un éventail de spécialistes des sciences sociales. Le mandat du coordonnateur devrait être en partie de créer et de développer des partenariats qui faciliteront l'entreprise de recherche dans son ensemble.

Le coordonnateur pourrait réunir un groupe de liaison dont feraient partie des représentants de toutes les composantes du Système : les présidents et les agents d'administration des comités d'examen par les pairs qui s'occupent des Groupes de recherche et de formation, des bourses et des Forums; des membres des Groupes de recherche et de formation et des Forums de recherche; les coordonnateurs du Programme d'été et des Centres d'accès aux données de

recherche, ainsi qu'un représentant du Programme de communication. Le coordonnateur relèverait du statisticien en chef et du président du Conseil de recherches en sciences humaines.

En vue de nouer et de préserver des liens solides avec le milieu universitaire et avec celui de la recherche axée sur les politiques, nous recommandons en outre la création d'un comité consultatif de niveau supérieur, dont feraient partie des dirigeants des universités (p. ex. des vice-recteurs responsables de la recherche) et de la fonction publique (p. ex. des sous-ministres adjoints responsables des politiques), ainsi que des chercheurs de l'étranger ou des directeurs de recherches en provenance de pays où l'on est parvenu à mettre en oeuvre des programmes similaires.

B. Coûts et plan d'exécution

L'initiative que nous proposons réunit un bon nombre de composantes étroitement liées. Le Groupe de travail mixte a établi provisoirement le coût de ces composantes en se fondant sur celui de programmes du même genre. Nous reconnaissons toutefois qu'il faudrait effectuer un calcul beaucoup plus complet à mesure que les propositions se transformeraient en plans de travail détaillés.

Nous reconnaissons également qu'il faudra un certain nombre d'années pour que soit mise en oeuvre la totalité du programme, et nous pensons qu'il faudrait en échelonner la réalisation sur une période de cinq ans, à compter de l'exercice 1999-2000. Nous estimons qu'il convient de procéder d'urgence à l'établissement d'un certain nombre de composantes, et que les travaux pourraient et devraient commencer au cours du prochain exercice. La priorité devrait être accordée à la mise sur pied, au moins comme projets pilotes, de plusieurs centres d'accès aux données de recherche. Il devrait être également possible de lancer le Programme de formation au moyen de quelques cours bien choisis, et de constituer quelques forums de recherche en organisant un certain nombre de conférences sur des sujets prioritaires. Il conviendrait aussi d'entreprendre l'élaboration, au CRSH, d'une stratégie de communication relative aux statistiques sociales. Nous nous rendons compte que les programmes d'envergure donnant lieu à des concours, en particulier les Groupes de recherche et de formation et les Bourses de recherche de niveau supérieur, exigeront un processus d'examen relativement long; il faudrait donc les faire démarrer le plus tôt possible.

ANNEXE A

CERTAINS DOMAINES PRIORITAIRES POUR LA RECHERCHE EN STATISTIQUES SOCIALES

Divers enjeux politiques et domaines de recherche profiteraient d'une intensification de la recherche quantitative à partir des bases de données disponibles. Le rôle du Groupe de travail mixte ne consiste toutefois pas à choisir uniquement des « options gagnantes », mais plutôt à établir des programmes comportant des processus de sélection équitables. Les brèves descriptions qui suivent visent à suggérer des domaines de recherche que cette initiative pourrait stimuler, sans toutefois se limiter à ces domaines.

1. DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT

Au cours des dix dernières années, on est devenu de plus en plus conscient des effets à long terme de la qualité des expériences des enfants au cours de leurs premières années de vie sur leur bien-être et leur bonheur, leurs expériences futures en matière scolaire et professionnelle, ainsi que leur état de santé comme adultes.

Un programme de recherche sur le développement des jeunes enfants au Canada pourrait être axé initialement sur les questions suivantes.

- ◆ Quelle est la proportion d'enfants canadiens qui sont exposés à des expériences de vie excessivement négatives, du fait de la pauvreté, de la violence familiale, des compétences inappropriées des parents et des préjugés raciaux ou ethniques?
- ◆ Dans quelle mesure la vulnérabilité de l'enfant est-elle liée à la structure familiale, et plus particulièrement dans le cas des familles monoparentales, par opposition aux familles biparentales, ainsi qu'aux facteurs socio-économiques comme le revenu familial et le niveau de scolarité des parents?
- ◆ Dans quelle mesure les réponses à ces deux premières questions dépendent-elles de l'âge de l'enfant et de la cohorte d'âge?
- ◆ Quels sont les mécanismes tampons ou les facteurs de protection liés à un développement sain de l'enfant?

Au fur et à mesure que les intervenants, y compris les parents, les enseignants, les administrateurs et les décideurs gouvernementaux, tentent d'élaborer une nouvelle politique sociale pour le Canada, ils doivent trouver des façons de soutenir les familles et les collectivités, sans que cela entraîne une augmentation trop importante des dépenses gouvernementales. Chez les praticiens, il est courant de penser que les interventions cliniques pour tous les enfants à risque sont trop coûteuses et ne répondent pas de façon appropriée aux besoins de la totalité d'entre eux. Toutefois, les interventions visant des groupes particuliers constituent-elles une meilleure option, ou des programmes universels sont-ils plus susceptibles d'avoir des répercussions plus grandes? Le cas échéant, quels types de programmes seraient les plus efficaces? La recherche sur le développement de l'enfant pourrait fournir un moyen d'évaluer les progrès accomplis en vue de réduire la vulnérabilité des enfants et de redresser les inégalités.

Pour résoudre ces questions, la principale source de données est l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ).

2. JEUNES EN TRANSITION

La transition des études secondaires aux études postsecondaires, ainsi que des études au marché du travail, pose un problème pour de nombreux jeunes. Même si les documents de recherche font état des facteurs familiaux qui sont principalement liés aux faibles résultats

scolaires et à la réussite professionnelle, une somme considérable de recherche est nécessaire pour comprendre les cheminements qui mènent à la réussite et les transitions critiques que doivent effectuer les jeunes âgés de 15 à 25 ans. Un programme de recherche devrait être guidé par certaines des grandes questions qui suivent :

- ◆ Quels sont les groupes les plus susceptibles d'abandonner l'école avant d'avoir obtenu leur diplôme et ceux qui ont le plus de difficulté à faire la transition vers les études postsecondaires ou le marché du travail?
- ◆ Quels sont les compétences, les aptitudes et les comportements des jeunes qui effectuent avec succès ces transitions et de ceux qui échouent?
- ◆ Dans quelle mesure les taux d'obtention des diplômes varient-ils entre les écoles dans chaque province? Quels sont les facteurs scolaires qui contribuent à des taux élevés d'obtention des diplômes et à de bons résultats scolaires?
- ◆ Des programmes comme l'alternance travail-études, le mentorat, la formation à distance et les stages aident-ils les étudiants à effectuer ces transitions?

Au moins cinq ensembles de données nationales et internationales peuvent s'appliquer à ces questions : les données de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), du Programme international pour le suivi des élèves, de l'Enquête planifiée auprès des jeunes en transition au Canada, de même que celles sur l'alphabétisation au niveau international, ainsi que des enquêtes sur la formation et l'éducation.

3. FAMILLES EN ÉVOLUTION

Au cours des trois dernières décennies, la vie familiale s'est modifiée considérablement. La proportion de plus en plus importante de femmes sur le marché du travail (particulièrement de mères ayant de jeunes enfants), ainsi que la croissance des régimes de travail souples et des emplois atypiques, ont modifié la répartition du travail entre les sexes, tant à l'intérieur des familles que dans la société, et ont mené à une réorganisation de l'emploi du temps des familles. L'augmentation du nombre de séparations et de divorces, le déclin du mariage et l'augmentation du nombre de cohabitations ont transformé les trajectoires des femmes, des hommes et des enfants dans la famille. Les chercheurs commencent à peine à comprendre les répercussions considérables de ces changements. Parmi les questions auxquelles il faudrait répondre figurent les suivantes :

- ◆ Quels sont les effets de l'évolution du monde du travail sur la propension des hommes et des femmes à établir et à maintenir des relations conjugales et familiales?
- ◆ Comment les rapports existants entre les membres de la famille (p. ex. entre les conjoints, entre les parents et les enfants, entre les enfants et les grand-parents) se modifient-ils et sont-ils redéfinis une fois que les parents se séparent?
- ◆ Quelles sont les conséquences de la rupture de la famille sur la paternité?
- ◆ Comment les ressources sont-elles partagées entre les conjoints une fois qu'une union prend fin?

On a besoin de données longitudinales pour répondre à la majorité de ces questions. Ces ensembles de données comprennent celles de l'Enquête sur la famille de 1984, des Enquêtes sociales générales de 1990 et de 1995 sur la famille, de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes et de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu.

4. Vieillir au Canada

Ces dernières années, les chercheurs, les décideurs et les gestionnaires de programme ont commencé à s'intéresser au vieillissement de la population et à la situation des personnes âgées au Canada. Parmi les principales lacunes que comportent nos connaissances sur le vieillissement au Canada figurent les suivantes :

- ◆ Des descriptions précises des inégalités qui entourent le processus de mise à la retraite des Canadiens, à partir de l'âge de 50 ans. Les politiques et la recherche au Canada reposent pour une large part sur l'hypothèse erronée que toutes les personnes entrent sur le marché du travail vers l'âge de 20 ans et prennent leur retraite vers l'âge de 65 ans.
- ◆ Des connaissances au sujet des personnes les plus âgées, c'est-à-dire celles de 85 ans et plus. Des questions importantes ont trait à la santé de ce groupe, aux soins qui lui sont donnés, à ses conditions de logement et à la sécurité du revenu des personnes qui bénéficient de prestations de retraite limitées (y compris le RPC/RRQ).
- ◆ Les caractéristiques des personnes qui se retrouveront probablement dans des foyers pour personnes âgées ou qui y résident actuellement. Les connaissances concernant ces groupes sont essentielles pour la planification et les politiques en matière de santé, de logement et de sécurité économique.

Il existe de nombreux ensembles de données pour répondre à ces questions, y compris celles de l'Enquête nationale sur la santé de la population, de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, des cycles de l'Enquête sociale générale portant sur des sujets connexes, du Réseau canadien de recherche sur le vieillissement, des fichiers administratifs longitudinaux, de l'Étude sur la santé et le vieillissement au Canada, de l'Enquête sur le vieillissement et l'autonomie, de l'Enquête sur la santé et la limitation d'activités et de l'Enquête sur les établissements de soins pour bénéficiaires internes.

5. Éducation, compétences et alphabétisation

Le développement des compétences et du capital humain, ainsi que les progrès technologiques (« logiciels » et « équipement »), sont considérés comme les principaux éléments qui sous-tendent la productivité, et par conséquent, le niveau de vie dans les économies modernes. Il est difficile de surestimer l'importance que revêtent l'éducation, la formation et la mise en valeur des compétences pour la plupart des sociétés. Même si ce sujet a été au centre d'efforts de recherche majeurs, les changements rapides qui touchent l'économie et la société, et plus particulièrement ceux qui ont trait au rôle et à l'importance de la scolarité et des compétences, doivent faire l'objet de recherches permanentes. Dans une société « axée sur le savoir », les questions qui suivent figurent déjà dans le programme d'action.

- ◆ Le niveau de réussite des étudiants canadiens dans un contexte national et international.
- ◆ Les effets des changements qui touchent le système d'éducation sur l'accès à l'enseignement supérieur.
- ◆ L'apprentissage toute la vie durant et ses répercussions.
- ◆ Le rôle de l'alphabétisation, *indépendamment* de la réussite scolaire, à l'égard de la réussite sur le marché du travail et des activités quotidiennes.
- ◆ La pertinence de la formation assurée par les entreprises canadiennes.
- ◆ Le lien entre le capital humain et les changements technologiques.
- ◆ Les pénuries de compétences et les surplus.
- ◆ Le rôle du capital humain dans l'accroissement de la richesse.

Un bon nombre de sources de données existantes portent sur ces questions, y compris, l'Enquête sur l'éducation et sur la formation des adultes, l'Enquête internationale sur l'alphabétisation des adultes, les tests d'évaluation du rendement scolaire, l'Enquête de suivi auprès des diplômés,

l'Enquête planifiée sur le lieu de travail et les employés, ainsi que des enquêtes traditionnelles, comme l'Enquête sur la population active et les recensements.

6. RÉPARTITION DES SALAIRES ET DU TRAVAIL

Les économies développées d'aujourd'hui font face à des enjeux politiques essentiels touchant les changements quant à la répartition des salaires et du travail. De façon plus particulière, de nombreux pays, y compris le Canada, les États-Unis et la Grande-Bretagne, ont connu une augmentation substantielle des inégalités salariales au cours des vingt dernières années. Parmi les questions clés du point de vue de la recherche figurent les suivantes :

- ◆ Qu'est-ce qui a été à la source de ces tendances : des importations accrues à partir de pays où la rémunération est faible, ainsi que le phénomène connexe de la sous-traitance confiée à ces pays, ou encore l'avènement de nouvelles technologies qui éliminent les emplois des travailleurs les moins qualifiés?
- ◆ Le déclin des salaires des hommes non qualifiés est-il le résultat de la diminution de l'influence des syndicats? Les changements qui ont touché la qualité de notre système d'éducation ont-ils joué un rôle? L'offre relative de travailleurs très scolarisés influence-t-elle l'inégalité? Si plus d'un de ces facteurs entrent en jeu, quelle est leur importance relative et les relations qui existent entre eux?
- ◆ La structure institutionnelle d'un pays a-t-elle des répercussions sur le problème du chômage (comme en France et en Allemagne), ou le problème de l'inégalité salariale (comme aux États-Unis), ou les deux (comme au Canada)? La politique relative au marché du travail donne-t-elle suite aux conclusions des recherches et, le cas échéant, comment?
- ◆ Quel rôle les systèmes de soutien social joueront-ils à l'avenir?

Des recherches approfondies ont été effectuées sur ces sujets, mais de nombreuses questions subsistent. De nouvelles sources de données, par exemple, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu et l'Enquête sur le lieu de travail et les employés, ainsi que des sources plus traditionnelles, comme l'Enquête sur la population active, qui se tient sur une base mensuelle, jetteront un nouvel éclairage sur le rôle des changements technologiques axés sur les compétences et les questions connexes.

7. SOUTIEN SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

Au cours de la dernière décennie, on a commencé à reconnaître davantage l'importance des activités non rémunérées, y compris les soins aux enfants, les travaux ménagers, les soins aux personnes âgées et le bénévolat. Évidemment, les femmes continuent d'effectuer la majorité du travail non rémunéré, en dépit de leur participation plus grande à la population active. Dans le cadre du Projet de recherche sur les politiques du gouvernement fédéral, on a déterminé que la modification de l'emploi du temps tout au long de la vie et à chaque étape de celle-ci est à la base de nombreux défis qui se posent aujourd'hui sur le plan des politiques sociales. Les soins aux enfants et aux personnes âgées font aussi l'objet de changements. Le vieillissement de la population canadienne ainsi que l'évolution des responsabilités relatives aux soins des personnes, celles-ci étant transférées des établissements aux personnes et aux familles, constituent des défis majeurs. Les résultats combinés de la baisse de l'âge de la retraite et de l'augmentation de l'espérance de vie peuvent aussi donner lieu à des déséquilibres du point de vue de l'emploi du temps pour les personnes plus âgées. Des questions se posent de plus en plus au sujet de l'érosion du soutien communautaire et du « capital social ».

Parmi les données qui permettent de résoudre ces questions figurent : les documents relatifs aux diverses années de l'Enquête sociale générale portant sur l'emploi du temps ainsi que sur le soutien social et les soins aux autres, l'Enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation, les recensements nationaux, l'Enquête nationale sur la santé de la population,

l'Étude sur la santé et le vieillissement au Canada et l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes.

8. RÉPERCUSSIONS SOCIALES DES SCIENCES ET DE LA TECHNOLOGIE SUR LES FAMILLES/ LES ENFANTS ET SUR LE BIEN-ÊTRE

Les sciences et la technologie sont des forces dominantes du présent siècle, et peut-être même *les* forces dominantes. On prétend souvent qu'elles amélioreront la qualité de vie et les perspectives d'avenir des enfants, mais nous savons peu de choses au sujet des répercussions sociales à long terme des changements technologiques. Il est difficile de tirer des conclusions générales quant au caractère positif de ces répercussions ou, de façon générale, de décrire comment elles fonctionnent. Par ailleurs, il existe des aspects mal compris de la répartition. Qui profite des changements et qui en pâtit? Par exemple, quels sont les effets à long terme de l'écart entre les enfants qui ont accès à un ordinateur et à Internet, à l'école et à la maison, et ceux qui n'y ont pas accès?

On sait peu de choses au sujet des répercussions sociales des sciences et de la technologie sur les familles et les enfants, ainsi que sur le bien-être. Les efforts déployés actuellement par Statistique Canada pour établir une structure cohérente, en vue de l'élaboration systématique de données statistiques sur les sciences et la technologie, ouvrent des perspectives du point de vue de l'exploitation analytique des données existantes et de la production de nouveaux outils et couplages de données.

Un bon nombre d'ensembles de données existants, et d'autres qui seront disponibles sous peu, peuvent contribuer à résoudre ces questions, par exemple, les données de l'Enquête sur les innovations, de l'Enquête sur le lieu de travail et les employés, de l'Enquête de suivi auprès des diplômés, des enquêtes spéciales sur l'utilisation d'Internet, les capacités de recherche, etc. Il faut aussi mettre au point de nouvelles données pour élargir les domaines de recherche.

9. ÉVOLUTION DU MILIEU DE TRAVAIL ET UTILISATION DE LA TECHNOLOGIE

Les années 1990 ont vu converger un certain nombre de phénomènes liés à la technologie, qui ont des répercussions sur le lieu de travail et les travailleurs, notamment les suivants :

- ◆ L'utilisation accrue des technologies de l'information, y compris la montée d'Internet et des technologies connexes de communication, dans presque tous les secteurs d'activité, le tout s'accompagnant de préoccupations quant à l'obtention des gains de productivité souhaités.
- ◆ L'accent accru qui est mis sur l'importance de l'innovation pour la survie et la croissance des entreprises et pour l'augmentation de la productivité.
- ◆ Les répercussions de la technologie sur la réduction des effectifs.
- ◆ Des préoccupations au sujet de la plus grande polarisation de la société que pourrait entraîner la technologie.
- ◆ L'accent qui est mis sur les questions relatives aux ressources humaines, comme la formation, les méthodes de rémunération, les horaires de travail et les nouvelles pratiques mises en œuvre en milieu de travail pour atteindre un niveau de rendement élevé.

On sait relativement peu de choses sur l'adoption et la diffusion de la technologie et de l'innovation dans les divers milieux de travail ainsi que leurs répercussions sur le lieu de travail et les travailleurs. Même si les chercheurs se préoccupent depuis longtemps de ces questions, il existe peu de sources de données à grande échelle pour documenter le taux d'utilisation de la technologie et des innovations, sans parler de leurs répercussions. Cela a mené à l'utilisation

d'approximations souvent contestables ou d'études de cas, en ce qui a trait à l'utilisation de la technologie.

Plus récemment, de nouveaux ensembles de données ont été constitués pour nous aider à mieux comprendre les questions dans ce domaine et pour ouvrir de nouveaux débouchés à la recherche. On pense notamment aux enquêtes sur la technologie, à celles sur l'innovation, à l'Enquête sur le lieu de travail et les employés, ainsi qu'à une enquête sur les facteurs déterminants de la croissance des entreprises.

10. BIEN-ÊTRE, REVENU ET PAUVRETÉ

Les recherches sur le bien-être et les inégalités matérielles portent sur trois questions principales. Tout d'abord, quelle est la répartition du revenu, de la richesse et des besoins essentiels en matière de logement et de nourriture entre les personnes, les familles, les ménages et les collectivités? En deuxième lieu, quelles sont les conséquences de ces inégalités sur la qualité de la vie sociale des personnes, de façon générale et pour des aspects particuliers comme la santé? Enfin, quels sont les mécanismes qui font en sorte que les inégalités se reproduisent ou se modifient au fil des ans, au cours de la vie d'une personne et d'une génération à l'autre? Sur un plan global, cette question peut être reformulée du point de vue de l'évolution des collectivités géographiques et d'autres formes de collectivités au fil des ans.

Des études sur le bien-être, le revenu et la pauvreté sont nécessaires pour comprendre les effets d'une très grande diversité de politiques comportant des dépenses considérables, par exemple : les effets redistributifs de l'impôt sur le revenu, l'efficacité des programmes de bien-être social, d'éducation et de santé, ainsi que les modalités de prestation des services sociaux et des soins de santé.

On dispose depuis plusieurs décennies de profils de base des inégalités économiques et sociales. Toutefois, au fur et à mesure que les politiques et les programmes évoluent, de nouvelles recherches sont nécessaires pour évaluer leurs répercussions. Les nouvelles enquêtes longitudinales fournissent donc une façon nouvelle d'examiner de près le processus de changement au fil des ans. Il est possible d'évaluer les répercussions sur le bien-être des Canadiens de changements comme la perte d'un emploi ou la fin d'une union conjugale. On peut aussi évaluer les répercussions à court et à long termes des privations graves et persistantes sur le bien-être des enfants et des jeunes, ainsi que sur leur santé mentale et physique.

Parmi les données disponibles pour répondre à ces questions figurent celles de l'Enquête sur les finances des consommateurs, de l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, de l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, de l'Enquête nationale sur la santé de la population, de l'Enquête sur les dépenses des familles et des recensements.

ANNEXE B

APERÇU D'UN PROGRAMME DE COURS D'ÉTÉ

Même si plusieurs années seront peut-être nécessaires pour atteindre la stabilité, il est utile de penser à la forme que pourrait prendre un programme de cours d'été plus élaboré, qui serait réparti sur quatre semaines. En ce qui a trait à l'analyse des données, le programme reposerait sur deux cours, chacun d'une durée de deux semaines. Le premier servirait d'introduction de base à la régression et serait destiné aux participants qui ont peu de connaissances dans ce domaine. Il reposerait sur des exemples d'analyse de données tirées d'enquêtes transversales, comme l'Enquête sociale générale. Un deuxième cours de deux semaines, sur les modèles linéaires, élargirait les techniques de régression aux données tronquées, aux données de type nominal, aux dénombrements et aux données de durée. Les deux cours combindraient des présentations le matin et des exercices pratiques supervisés l'après-midi. Dans le cadre de ces cours et d'autres, on devrait mettre l'accent sur la façon de rendre compte des résultats de l'analyse de données et assurer une formation précise à ce sujet.

Outre les deux cours de base sur l'analyse des données, chaque programme de cours d'été devrait inclure, en alternance et en fonction de la demande, un ou plusieurs cours de niveau intermédiaire sur des sujets comme l'analyse longitudinale, les modèles hiérarchiques, les modèles de variables latentes et les données de type nominal. L'accent devrait être mis sur l'établissement d'un bassin de chercheurs familiers avec les techniques modernes d'analyse des données, en vue de procéder à des recherches à la fine pointe des connaissances. Il sera souvent approprié de mettre l'accent sur une enquête particulière, spécialement pour l'analyse longitudinale, étant donné que des efforts considérables doivent être déployés pour se familiariser avec un ensemble de données. On pourrait offrir une combinaison de cours d'une semaine et de deux semaines, selon le sujet. Dans le cadre d'ateliers plus restreints, on pourrait aborder, en alternance, des sujets d'analyse plus limités, par exemple, la pondération et l'estimation pour des échantillons complexes, l'analyse de données transversales regroupées et les méthodes statistiques robustes.

Deux statisticiens (un de Statistique Canada et un autre d'une université) ont proposé au Groupe de travail une troisième forme de cours de méthodologie, qu'il convient assurément de mettre à l'essai. Les groupes de formation mettraient l'accent directement sur un ensemble de données choisies selon les intérêts des enseignants et des étudiants. Les étudiants travailleraient en équipe, sous la direction d'un chercheur et avec l'aide d'un programmeur, d'un spécialiste des méthodes d'enquête, d'un spécialiste du sujet visé par l'enquête et d'un statisticien. Le cours serait axé sur l'utilisation des données choisies pour résoudre un problème de recherche particulier, les questions de conception, de statistiques et de justification étant abordées au fur et à mesure qu'elles se présentent.

On devrait envisager la possibilité de tenir un atelier d'une durée d'une semaine sur la philosophie, la logique et la stratégie de l'analyse des données, par exemple. Ces dernières années, on s'est davantage intéressé à expliciter les principes sous-jacents à l'analyse quantitative des données sociales et, par conséquent, à en débattre. Par exemple, on a examiné en long et en large les rôles relatifs de l'interprétation causale et de la description des phénomènes sociaux, par suite de la publication de l'ouvrage « Making It Count » de Stanley Lieberson. Dans le cadre d'un tel cours, on pourrait aborder la question suivante : dans quelle mesure et de quelle façon des données particulières et l'analyse des données peuvent nous informer sur les processus sociaux? On pourrait en même temps discuter des stratégies d'analyse, en mettant un accent particulier sur les ensembles de données d'enquêtes complexes et sur la façon d'effectuer une analyse pour rendre justice à un sujet complexe.

Outre les cours de statistiques appliquées, chaque séance d'été devrait inclure au moins un cours axé sur l'analyse d'une enquête, par exemple, l'Enquête sur la dynamique du travail et du revenu, l'Enquête sociale générale, pour un aspect particulier, l'Enquête nationale sur la santé de la population, ou encore l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes. Ces cours pourraient être ouverts aux chercheurs prêts à s'engager à effectuer des recherches sur l'ensemble de données pertinent, et devraient être dirigés par deux chercheurs ou plus responsables de l'ensemble de données. Ils comprendraient en outre des dispositions explicites de mentorat pour les chercheurs débutants. Des chercheurs plus expérimentés pourraient suivre le cours principalement pour se familiariser avec un ensemble de données et pourraient collaborer au mentorat. Selon le sujet, la familiarisation aux données pourrait être combinée à un atelier statistique portant sur les méthodes nécessaires pour analyser des données. Au besoin, on pourrait tenir des activités de suivi, y compris une stratégie en vue de fournir des conseils méthodologiques sur une base permanente, des plans pour la révision des manuscrits et, si les ressources le permettaient, une réunion subséquente pour discuter de résultats de la recherche. Selon le sujet et l'accent mis sur la formation dans le cadre du cours, ce dernier pourrait durer d'une à deux semaines.

Chaque séance d'été devrait comprendre au moins un cours axé sur un sujet de recherche exhaustif, qui pourrait prendre la forme d'un séminaire. L'idée serait de réunir des chercheurs pour examiner des travaux dans un domaine donné et discuter des priorités de recherche. Cet exercice pourrait être couplé à un examen approfondi des sources de données disponibles sur le sujet. Il serait souhaitable que travaillent ensemble des chercheurs plus ou moins expérimentés et d'autres plus expérimentés, en vue de stimuler la recherche dans le domaine choisi, et les organisateurs devraient mettre au point une stratégie pour encourager les communications entre les chercheurs.

En alternance, le programme d'été devrait offrir des cours sur une variété de sujets. Parmi les idées intéressantes figure un séminaire sur la recherche sur les politiques, à partir de bases de données quantitatives. On pourrait faire appel à des chercheurs des ministères gouvernementaux, ainsi que d'organisations chargées des politiques, pour qu'ils décrivent leurs travaux ainsi que les préoccupations actuelles touchant la politique et la recherche dans leur secteur. On pourrait envisager de donner un petit cours sur les concepts de données. Il serait ainsi possible de mettre l'accent sur la façon dont Statistique Canada et les chercheurs d'enquête en général conceptualisent et mesurent les paramètres des variables sociales clés. Parmi les sujets qui pourraient être abordés figurent la race et l'origine ethnique, la participation au marché du travail, l'expérience de travail et les perceptions quant à la qualité de l'environnement social.

Étant donné qu'il ne semble pas exister de programmes des cycles supérieurs au Canada comportant des cours de formation avancée sur la conception d'enquêtes, on devrait envisager la possibilité d'inclure de tels cours dans le programme d'été. La formation relative à l'analyse des données devrait permettre de disposer de chercheurs qui connaissent les limites de leurs données, mais elle ne peut remplacer les connaissances comprises dans les documents spécialisés qui existent sur la conception d'enquêtes. Idéalement, le cours devrait commencer par un examen des recherches effectuées sur la conception des questionnaires et des stratégies d'essai préliminaire, d'évaluation et de révision de nouvelles enquêtes. Le tout serait suivi par un atelier dans lequel les participants rédigeraient, mettraient à l'essai et réviseraient un nouveau questionnaire. Idéalement, le deuxième volet du cours devrait être donné de concert avec Statistique Canada ou un organisme universitaire de recherche d'enquête.

ANNEXE C

CENTRES D'ACCÈS AUX DONNÉES DE RECHERCHE

Afin de faciliter l'accès aux microdonnées confidentielles aux fins de la recherche, les chercheurs concernés seraient « réputés » être des employés de Statistique Canada. De nombreuses questions juridiques et organisationnelles doivent être résolues si l'on adopte ce scénario, et la présente annexe fait état d'une approche à cet égard. Parmi les questions à résoudre figure la proximité physique des données. L'accès sera difficile pour de nombreuses personnes si les données ne sont disponibles qu'à Ottawa. Il est donc proposé que l'approche dont il est question ici soit élaborée à l'intérieur d'une structure de Centres d'accès aux données de recherche.

1. QU'EST-CE QU'UN CENTRE D'ACCÈS AUX DONNÉES DE RECHERCHE?

Un Centre d'accès aux données de recherche est un emplacement physique qui constitue un prolongement de Statistique Canada et qui est doté d'un environnement sécuritaire permettant de protéger des fichiers de microdonnées confidentiels. Le centre compterait un programme de recherche affilié, qui serait administré par le CRSH et Statistique Canada. Les chercheurs, qui devraient être assermentés en vertu de la *Loi sur la statistique*, auraient accès à des fichiers de microdonnées confidentiels conservés dans le centre, ce qui leur permettrait de poursuivre leurs recherches. Ils seraient chargés d'assurer la confidentialité des données exactement de la même façon que les employés de Statistique Canada.

2. ENJEUX MAJEURS LIÉS À LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE CENTRES D'ACCÈS AUX DONNÉES DE RECHERCHE

Protéger la confidentialité. Cet élément joue un rôle central, étant donné que la confidentialité constitue la pierre angulaire du système statistique. Tout accès aux données par les chercheurs qui ne sont pas des employés de Statistique Canada devra être conforme à la *Loi sur la statistique*.

S'assurer que les travaux et les chercheurs sont assujettis à la *Loi sur la statistique*. Afin d'assurer la confidentialité, les chercheurs doivent être assermentés en vertu de la *Loi sur la statistique* et être assujettis aux modalités de la Loi de la même façon que les employés permanents de Statistique Canada. La Loi prévoit des modalités d'accès aux données confidentielles, ces modalités devant être intégrées dans tout programme des Centres d'accès aux données de recherche.

S'assurer que les centres atteindront leur objectif. Les centres doivent être structurés de façon à pouvoir attirer des chercheurs de premier ordre et leurs étudiants, afin de veiller à ce que les objectifs énoncés précédemment dans le présent rapport soient atteints.

S'assurer que l'on dispose d'une structure d'organisation appropriée. Il existe des enjeux relativement à la façon dont les Centres d'accès aux données seront organisés et gérés ainsi qu'à la composition des comités d'approbation et d'évaluation des propositions de recherche. Il est proposé que le CRSH et Statistique Canada administrent conjointement le programme de recherche affilié, et que Statistique Canada gère les installations, à titre de prolongement de ses activités. Sur le plan opérationnel, la sélection et l'examen approfondi des programmes de recherche seraient effectués par des comités constitués de chercheurs réputés, en conformité des exigences de la *Loi sur la statistique* et de celles relatives à la confidentialité.

Assurer la protection matérielle appropriée des données. Afin de répondre aux exigences relatives à la confidentialité et de démontrer que ces exigences sont respectées, des dispositifs appropriés en vue d'assurer la sécurité matérielle des données doivent évidemment être mis en place.

Ces questions sont abordées dans l'aperçu qui figure ci-après.

3. Objectifs du programme de Centres d'accès aux données de recherche

Le programme comporterait deux objectifs :

- ◆ promouvoir la recherche quantitative effectuée par des chercheurs universitaires, des chercheurs d'organismes gouvernementaux, d'instituts de recherche ou d'autres organismes publics, à partir des fichiers de microdonnées de Statistique Canada, particulièrement ceux concernant les ménages;
- ◆ améliorer les programmes statistiques de Statistique Canada, grâce à la rétroaction assurée par les chercheurs utilisant les microdonnées, ainsi qu'aux recherches et aux documents produits par les chercheurs.

4. Éléments du programme de Centres d'accès aux données de recherche

Voici un aperçu des éléments essentiels d'un programme de Centres d'accès aux données de recherche.

- ◆ Un environnement informatique sécuritaire et convivial, permettant l'entreposage de microdonnées confidentielles. La sécurité devrait correspondre aux normes établies par Statistique Canada.
- ◆ Un processus de sélection, d'approbation et d'examen approfondi pour les recherches effectuées à partir des microdonnées confidentielles. Un comité composé de chercheurs d'expérience (universitaires et autres) dans un certain nombre de domaines, ainsi que de représentants du CRSH et de Statistique Canada, serait constitué pour administrer le processus de sélection et d'examen approfondi. Ce sont les chercheurs universitaires qui approuveraient les projets dans une très large mesure. Un comité d'examen par les pairs serait établi pour chaque grand domaine de recherche, par exemple, l'économie, la sociologie, la santé, l'éducation et la méthodologie statistique¹. Les universitaires ou les chercheurs d'instituts de recherche, d'organismes gouvernementaux et d'autres organismes de recherche pourraient soumettre des propositions.
- ◆ Les Centres de données disposeraient d'au moins un employé de Statistique Canada en permanence, en vue d'en assurer la gestion matérielle, de fournir du soutien et de superviser les questions relatives à la confidentialité.
- ◆ Seules les personnes assermentées en vertu de la *Loi sur la statistique*, dans le cadre du programme de Centres d'accès aux données de recherche, auraient accès aux données des centres. Les chercheurs devraient signer un contrat faisant état de leurs obligations en vertu de la Loi².

¹ La préférence pourrait être accordée aux recherches empiriques qui sont pertinentes pour ce qui est des politiques. Afin de permettre au système de donner suite rapidement aux nouvelles questions politiques, on pourrait envisager un processus d'approbation à deux volets. Un volet servirait à prendre des décisions rapidement au sujet des études de faisabilité à court terme ne nécessitant que peu de financement, et un autre aurait trait aux projets à plus long terme, comportant des répercussions plus importantes au niveau des ressources.

² Afin de promouvoir la formation d'une nouvelle génération de chercheurs ayant l'expérience de l'utilisation de ces ensembles de données, ainsi que pour faciliter la recherche proprement dite, cela devrait s'appliquer aux assistants de recherche, particulièrement les étudiants des cycles supérieurs qui sont recrutés par un chercheur universitaire ou qui travaillent à une thèse sous sa direction.

- ◆ Les Centres devraient s'autofinancer, le financement provenant d'institutions responsables de leur gestion, de conseils de subvention comme le CRSH, et de chercheurs.

5. FONCTIONNEMENT DES CENTRES EN VERTU DE LA *LOI SUR LA STATISTIQUE*

Les chercheurs ayant accès à des données confidentielles doivent être assermentés en vertu de la *Loi sur la statistique*. Outre les employés permanents de Statistique Canada, la *Loi sur la statistique* restreint l'accès aux données confidentielles aux personnes « engagées à contrat pour des services spéciaux au ministre » (c'est-à-dire Statistique Canada). Ces personnes sont réputées être des employés de Statistique Canada. Le Bureau retient les services de chercheurs pour effectuer des travaux lorsqu'il ne dispose pas lui-même des ressources nécessaires. Statistique Canada n'a évidemment pas de ressources suffisantes pour produire les travaux d'analyse nécessaires pour exploiter les nombreux ensembles de données nouveaux (et plus anciens). Une telle exploitation est nécessaire pour contribuer à l'analyse de la valeur des progrès et des débats concernant les politiques gouvernementales, ainsi que pour la promotion de travaux de recherche fondamentale. Une part importante de la capacité nécessaire pour tirer parti de la richesse des sources de données réside à la fois chez les chercheurs universitaires et ceux d'autres organismes de recherche (autres organismes fédéraux, groupes de réflexion, gouvernements provinciaux, etc.).

Dans ce contexte et en vertu de la loi actuelle, pour qu'un chercheur puisse être assermenté, ses recherches doivent être similaires à celles que Statistique Canada effectuerait normalement (si des ressources étaient disponibles). Même si cela peut sembler restrictif, Statistique Canada effectue dans les faits une variété de travaux de recherche. Par conséquent, il ne devrait pas y avoir de problème. Dans le cadre du processus de sélection, les avantages d'une proposition donnée seraient prépondérants. Le comité de sélection et d'examen examinerait le processus d'examen une fois le projet terminé. Il est évident que Statistique Canada aurait son mot à dire dans le processus, étant donné qu'en vertu de la *Loi sur la statistique*, les travaux correspondent à des services spéciaux au ministre.

Obtention de l'approbation des répondants en vue du partage des données avec les utilisateurs des Centres d'accès aux données. Il existe différentes façons de partager des données confidentielles avec les utilisateurs qui ne sont pas assujettis à la *Loi sur la statistique*. La Loi comprend une disposition pour le partage des données avec les utilisateurs. Si l'on obtient la permission du répondant au moment de la collecte des données, des microdonnées confidentielles peuvent être partagées avec certains utilisateurs. Le partage des données serait possible avec le CRSH ou un « Institut » créé par cet organisme. Les répondants seraient informés de la nature des travaux de l'Institut (ou du CRSH), et on leur demanderait la permission de partager les données. Compte tenu des expériences passées, il est probable que la plupart des répondants accepteraient. Dans un tel contexte, Statistique Canada fournirait alors les microdonnées brutes à l'Institut (ou au CRSH), lequel devrait évidemment convenir, en vertu d'un contrat, d'en assurer la confidentialité.

Cette approche a comme avantage qu'elle est explicite. Le processus de sélection et d'examen approfondi serait donc entièrement du ressort de l'Institut, et Statistique Canada jouerait un rôle minime, à savoir, établir les modalités nécessaires pour assurer la confidentialité des données. Cette approche a comme inconvénient qu'elle ne peut être appliquée qu'aux données recueillies à l'avenir, et à certains ensembles de données. Elle ne pourrait s'appliquer aux ensembles de données qui ont été créés jusqu'à maintenant. Cette approche devrait donc être sérieusement envisagée pour l'avenir, mais elle ne résoudra pas les problèmes actuels. Ainsi, il est possible que l'on constitue un « Institut » avec lequel on pourrait partager des données. Il faudrait vérifier dans quelle mesure les répondants sont disposés à partager des données financières avec un tel institut (ou le CRSH), aux fins de la recherche. Même si cette approche ne comportait que peu

d'avantages à court terme, il s'agirait d'une excellente solution à long terme pour le partage d'ensembles de données choisis.

Traitement des documents de recherche une fois le projet terminé. Il se peut que les chercheurs envisagent la production de deux documents une fois le projet terminé. Un rapport de recherche comprenant l'analyse quantitative et une interprétation des résultats serait remis au Comité de sélection et d'examen des Centres d'accès aux données de recherche. Ce document ferait partie de la série des documents de recherche³ et ferait l'objet de l'examen habituel effectué par les pairs du milieu universitaire. Le Comité (ou son remplaçant désigné) gérerait ce processus. Le produit ferait aussi l'objet d'un examen « institutionnel » par Statistique Canada. Cet examen viserait uniquement à déterminer si les travaux sont prévus dans le mandat du Bureau relativement à la série des documents de recherche. Les travaux effectués pour la série des documents de recherche seraient généralement axés sur les politiques, mais ne pourraient contenir de recommandations directes en matière de politiques. Ainsi, l'examen institutionnel effectué par Statistique Canada servirait principalement à veiller à ce que le document ne comprenne pas de recommandations directes en matière de politiques⁴. Une fois les examens exécutés par les chercheurs et l'examen institutionnel terminés, les auteurs apporteraient les changements nécessaires.

Il va sans dire que les chercheurs seraient libres de publier le document de recherche, ou une version élargie de celui-ci, y compris des observations en matière de politiques et d'autres ajouts au besoin, dans le cadre de tout projet ou publication universitaire. En résumé, outre le document initial à caractère quantitatif soumis pour la série des documents de recherche, le chercheur serait libre de produire toute autre version du document et de la publier dans tout autre contexte. Advenant le cas où l'examen du document par le Comité de sélection et d'évaluation et Statistique Canada entraînait la décision de ne pas publier le document dans la série des documents de recherche, l'auteur pourrait le soumettre pour qu'il soit publié ailleurs⁵.

6. EMPLACEMENT POSSIBLE DES CENTRES

Les centres pourraient être affiliés à une université, un institut de recherche ou un réseau de recherche. Ils pourraient être situés dans les bureaux régionaux de Statistique Canada, et pour les raisons énoncées ci-après, il est proposé que l'on ait initialement recours aux bureaux régionaux à cette fin. Il va sans dire que l'emplacement physique doit être sécuritaire. Si on décidait d'utiliser des locaux à l'extérieur de Statistique Canada, il faudrait avoir recours à un processus concurrentiel pour en déterminer l'emplacement. Il serait préférable de commencer

³ Il serait préférable de conserver dans un seul endroit la série des documents de recherche servant à la publication de l'analyse quantitative initiale. La gestion centrale de la série des documents de recherche permettrait d'assurer une certaine cohérence quant au traitement des documents. Cela pourrait entraîner des répercussions quant aux ressources pour Statistique Canada et le Comité. L'examen approfondi des documents de recherche, afin de s'assurer que les travaux sont correctement effectués, peut parfois se révéler long. Ces examens approfondis seraient effectués, pour une large part, dans le cadre du processus d'arbitrage universitaire. Il pourrait parfois arriver que des travaux soient nécessaires pour valider l'utilisation des données. Il est important que la personne responsable du maintien de la série comprenne bien le monde de la recherche et dispose des ressources nécessaires pour prévenir les arriérés de classement.

⁴ Par recommandations ou observations directes en matière de politiques, on entend l'évaluation directe, la critique ou la promotion de programmes gouvernementaux existants ou proposés. Cela n'exclut pas les recherches sur des sujets pertinents aux politiques, qui sont en fait encouragées. Les restrictions s'appliquent aux produits de Statistique Canada (et à la série des documents de recherche conjoints), en vue d'en protéger la neutralité et l'objectivité.

⁵ Normalement, les droits d'auteurs relatifs aux travaux qui ont été effectués à contrat, à titre de services spéciaux au ministre (aux termes de la Loi) appartiennent à Statistique Canada. Toutefois, il est proposé que, dans le cadre du contrat conclu avant le début des travaux, Statistique Canada convienne de remettre les droits d'auteurs aux chercheurs. Statistique Canada conserverait le droit d'examiner de façon approfondie toutes les publications découlant du projet, pour des raisons de confidentialité ou de fiabilité des données. Dans le cadre du même contrat, Statistique Canada conserverait le droit de reproduire le document au besoin.

avec un nombre très restreint de centres, étant donné que ce projet a des répercussions substantielles sur les ressources de Statistique Canada, du fait des services à fournir. Il semble probable que l'institut qui disposerait d'un tel centre pourrait servir de base pour l'établissement d'une capacité importante de recherche empirique, dans un certain nombre de disciplines. Des chercheurs très qualifiés qui se spécialisent dans la recherche empirique seraient attirés par un institut comportant un centre de données, ce qui permettrait à l'université ou à l'institut concerné de mettre en place un programme efficace⁶.

7. DÉBUTS MODESTES

Le programme proposé est ambitieux. Une approche pilote pourrait se révéler appropriée. Il est proposé que les ensembles de données mis initialement à la disposition des centres comprennent les nouvelles enquêtes longitudinales : Enquête sur la dynamique du travail et du revenu (et précédente Enquête sur l'activité), Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes, Enquête nationale sur la santé de la population, Enquête sur le lieu de travail et les employés, et sources connexes de données pour les statistiques sociales nécessaires aux travaux de recherche. C'est là que la nécessité d'un accès direct aux microdonnées se fait le plus sentir. Il est aussi proposé que les bureaux régionaux servent d'emplacements initiaux pour le projet pilote. Cela permettra de procéder graduellement à l'établissement des centres. Néanmoins, l'accès aux microdonnées confidentielles serait grandement amélioré, et cela entraînerait une certaine équité quant à l'emplacement géographique des centres, étant donné que les bureaux régionaux sont disséminés partout au pays. S'ils étaient installés à Statistique Canada, les premiers centres pourraient être moins coûteux à faire fonctionner, étant donné qu'une partie de l'infrastructure existe déjà. Lorsque le projet pilote sera en œuvre depuis un certain temps (peut-être après deux ans), il est proposé de réexaminer le programme, et sous réserve de cet examen, de tenir un concours pour l'établissement de Centres d'accès aux données de recherche dans les universités ou d'autres organisations de recherche.

8. FINANCEMENT

Les centres similaires exploités par le U.S. Census Bureau et la U.S. National Science Foundation disposent d'un budget annuel de 250 000 \$ US par emplacement. Il existe au moins deux stratégies en matière de financement. La première s'apparente à celle relative à l'Initiative de démocratisation des données (IDD). En vertu de ce scénario, les centres disposeraient d'un financement global. Celui-ci serait assuré par le CRSH, l'université ou l'institut où le centre est situé (après l'étape pilote), et d'autres organisations dont les chercheurs utilisent les centres, par exemple, les ministères gouvernementaux, instituts de recherche, etc. Étant donné que l'on s'attend à ce que les centres soient principalement utilisés par des chercheurs universitaires, la majorité du financement global proviendrait du CRSH. Les chercheurs utilisant les centres n'auraient pas à assumer de coûts directs. Le processus de sélection dirigé par le Comité de sélection et d'examen permettrait de réglementer l'accès aux centres. Comme variante à cette approche, on pourrait compenser une part importante des coûts annuels par un financement global, et le reste par des droits versés par les chercheurs utilisant les centres. Les chercheurs universitaires dont les projets seraient approuvés par le Comité recevraient une subvention du CRSH (par l'entremise du Comité d'examen) pour compenser ces coûts. Les chercheurs d'autres organisations paieraient des droits similaires. Il est proposé de mettre en œuvre une de ces stratégies de financement.

⁶ Il va sans dire que le NBER (National Bureau of Economic Research) aux États-Unis, l'un des premiers instituts disposant d'un centre de données pour le recensement, a mis sur pied un programme de recherche empirique exhaustif, peut-être en partie du fait que les chercheurs qui y sont affiliés ont accès à des données de qualité supérieure.

9. Conclusion

La présente proposition prévoit la prise en compte des Centres d'accès aux données de recherche comme l'une des solutions au problème de l'accès aux microdonnées pour les chercheurs. Initialement, il s'agirait de l'accès aux données des enquêtes auprès des ménages, particulièrement les nouvelles enquêtes longitudinales. Les enquêtes auprès des entreprises (établissements ou compagnies) posent des problèmes particuliers du point de vue de la confidentialité, qui pourraient empêcher qu'on les inclue dans ce projet, au moins initialement. Les centres pourraient être appuyés par une capacité d'accès à distance à l'intérieur de Statistique Canada. Cette dernière serait utile pour les chercheurs qui, du fait de leur situation géographique, ne peuvent utiliser un centre de données ou qui, pour d'autres raisons, ne peuvent ou ne veulent pas utiliser de tels centres. Les projets moins importants, notamment, recevraient un meilleur traitement grâce à l'accès à distance.

ANNEXE D

DÉVELOPPEMENT D'UNE CAPACITÉ D'ACCÈS À DISTANCE À STATISTIQUE CANADA

Grâce à une capacité d'accès à distance, les chercheurs disposeraient des outils nécessaires pour leur permettre de préciser des procédures statistiques et de faire appliquer par le personnel de Statistique Canada ces procédures aux données confidentielles. Les résultats feraient l'objet d'un examen de la part de Statistique Canada, pour assurer la confidentialité, et seraient renvoyés aux chercheurs.

Parmi les outils mis à la disposition du chercheur figureraient le fichier de microdonnées à grande diffusion (dans la mesure du possible), et un fichier permuté, correspondant étroitement au fichier confidentiel, du point de vue de la structure et du niveau de détail, mais ne comportant qu'un nombre limité de données réelles. Les chercheurs préciseraient le programme ou le passage souhaité, sous forme de travaux SPSS/SAS, à partir du fichier permuté, et le soumettraient à Statistique Canada, par Internet. Les fichiers permutés devraient comprendre suffisamment de détails pour servir de base à la mise à l'essai et à la mise au point des programmes. Statistique Canada ne jouerait pas de rôle relativement à cette mise au point, et les erreurs de programmation seraient renvoyées aux chercheurs. La principale tâche des employés de Statistique Canada consisterait à exécuter les travaux à partir du fichier principal et à examiner le produit de façon approfondie, pour en assurer la confidentialité. Les programmes donnant lieu à des problèmes de confidentialité devraient être modifiés par le chercheur.

Les principaux avantages de l'accès à distance est la disponibilité des données pour les chercheurs, peu importe leur situation géographique, et la simplification de l'interface entre eux et Statistique Canada. Ses inconvénients sont les coûts (comparativement à l'utilisation directe de fichiers de données à grande diffusion) et les retards possibles découlant de l'examen approfondi des résultats. Un groupe de travail informel a été constitué à l'intérieur de Statistique Canada pour élaborer une stratégie de mise en œuvre qui réduirait ces inconvénients. Pour le moment, elle prend la forme suivante : les fichiers seraient produits par le secteur spécialisé responsable de l'enquête, avec l'aide du personnel de la méthodologie ayant une expérience de la production de tels fichiers. Ils seraient redistribués parmi les chercheurs, au moyen du site FTP de l'Initiative de démocratisation des données (IDD); les personnes-ressources de l'IDD dans les universités pourraient contribuer à faciliter l'accès aux fichiers, comme elles le font actuellement pour les fichiers de l'IDD. Statistique Canada établirait un groupe central, à partir de l'équipe actuelle de l'IDD, pour exécuter les programmes et vérifier les résultats aux fins de la confidentialité. Les résultats seraient renvoyés aux chercheurs au moyen du FTP.

Les principaux défis que comporte cette approche ont trait à la gamme des fichiers permutés qui peuvent être produits et fournis, ainsi qu'à l'efficacité de cette démarche, compte tenu des efforts nécessaires pour vérifier les résultats aux fins de la confidentialité, et du temps de traitement. Nombre de ces questions ne trouveront réponse qu'après une mise à l'essai appropriée de la stratégie. Cette dernière a été appliquée à l'Enquête nationale sur la santé de la population (ENSP), et on s'attend à ce que quatre fichiers soient disponibles pour la mise à l'essai dans un contexte d'accès à distance, l'an prochain. Cela devrait fournir aux chercheurs et à Statistique Canada suffisamment d'information pour décider comment utiliser l'accès à distance, de concert avec d'autres approches, en vue d'améliorer l'accès aux données.

ANNEXE E

MODÈLE DE FORUMS DE RECHERCHE EN STATISTIQUES SOCIALES : LE FORUM CANADIEN DE RECHERCHE SUR LA SITUATION D'EMPLOI (FCRSE)

Le FCRSE est une société sans but lucratif dont l'objectif premier consiste à améliorer les interactions positives entre les chercheurs qui étudient les questions liées à l'emploi et les universités ainsi que les gouvernements et les décideurs eux-mêmes, de même qu'à accroître le volume et la qualité des recherches pertinentes aux politiques dans ce domaine. Le FCRSE est dirigé en alternance par un conseil bénévole, dont au moins le tiers provient du secteur universitaire et des services gouvernementaux. Le FCRSE reçoit un financement de base de Développement des ressources humaines Canada, mais il obtient aussi une quantité considérable des crédits pour la tenue de conférences de la part d'organismes de financement, de fondations et de ministères gouvernementaux concernés.

Au cours des huit dernières années, le FCRSE a organisé une série de conférences (près de vingt jusqu'à maintenant) sur une gamme variée de sujets de recherche. Cela a eu pour effet d'accroître de façon substantielle l'accès des décideurs à l'expertise technique des chercheurs universitaires, à un très faible coût. Le FCRSE a aussi suscité une augmentation considérable de la recherche à partir de données canadiennes. Cela n'est pas accidentel : les organisateurs de conférences du FCRSE ont encouragé la recherche au Canada, même s'ils reconnaissent les avantages des comparaisons avec les États-Unis et d'autres nations. Grâce à ses relations au gouvernement, le FCRSE a aussi facilité l'accès à des données confidentielles. Voici une liste des conférences organisées par le FCRSE.

- Conférence de fondation du FCRSE, Kingston (Ontario), 31 mai 1991.
- Recherche en matière de politiques sur la formation, le chômage et le soutien du revenu, ainsi que l'immigration, Aylmer (Québec), 6 et 7 mars 1992.
- **Le marché du travail au cours des deux dernières récessions : un point de vue comparatif (de concert avec Statistique Canada), Ottawa (Ontario), 5 mars 1993.**
- Programmes et politiques de soutien du revenu (de concert avec Santé et Bien-être social Canada), Ottawa (Ontario), 24 septembre 1993.
- Immigration et marché du travail, Hull (Québec), 11 mars 1994.
- Marchés du travail et soutien du revenu : accent sur la Colombie-Britannique (de concert avec les ministères des services sociaux et de la formation professionnelle de la Colombie-Britannique), Vancouver, (C.-B.), 25 mars 1994.
- Ateliers en parallèle avec le Congrès des sociétés savantes, Calgary (Alberta), 13 juin 1994.
- Adaptation des jeunes au marché du travail (de concert avec le ministère de l'éducation de la Colombie-Britannique et l'UBC), Vancouver (C.-B.), 25 juin 1994.
- Conférence internationale sur l'évaluation de l'assurance-emploi, Ottawa (Ontario), 14 et 15 octobre 1994.
- Politiques à l'intention des travailleurs déplacés (de concert avec l'Université du Québec à Montréal et Ekos Research Associates), Montréal (Québec), 2 et 3 décembre 1994.
- Recyclage des travailleurs occupés : accent sur le Nouveau-Brunswick (de concert avec DRHC, région du Nouveau-Brunswick, et l'UNB), Fredericton (N.-B.), 31 mars et 1^{er} avril 1995.
- Politiques environnementales et marchés du travail (de concert avec le secteur des Innovations de DRHC), Ottawa (Ontario), 15 et 16 septembre 1995.
- Écart entre les taux de chômage au Canada et aux États-Unis (de concert avec le Centre d'étude des niveaux de vie), Ottawa (Ontario), 9 et 10 février 1996.

- Changements touchant le temps de travail au Canada et aux États-Unis (de concert avec le Upjohn Institute, Statistique Canada, DRHC), Ottawa (Ontario), 13 au 15 juin 1996.
- Expériences sociales, évaluation, emploi et politique sociale, 1996.
- Immigration, marché du travail et économie, Richmond (C.-B.), 17 et 18 octobre 1997.
- Taux de participation et ratios d'emploi, Ottawa (Ontario), 17 décembre 1997.
- Transitions sur le marché du travail et dynamique du revenu (coparrainée par Statistique Canada et DRHC), parallèlement aux réunions de l'ACE à Ottawa (Ontario), 28 et 29 mai 1998.
- Conférence sur l'emploi autonome (de concert avec le Réseau international du travail au Canada et l'OCDE), Burlington (Ontario), 24 au 26 septembre 1998.

On peut obtenir plus de renseignements sur le FCRSE dans le site Web de l'organisme :

<http://cerf.mcmaster.ca>

ANNEXE F

COMPOSITION DU GROUPE DE TRAVAIL MIXTE

Paul Bernard, président
Département de sociologie
Université de Montréal

Betty Havens
Community Health Sciences
University of Manitoba

Peter Kuhn
Department of Economics
McMaster University

Céline Le Bourdais
INRS – Urbanisation

Douglas A. Norris, directeur
Division de la statistique sociale, du logement et
des familles
Statistique Canada

Michael Ornstein
Institute for Social Research
York University

Garnett Picot, directeur
Division de l'analyse des entreprises et du
marché du travail
Statistique Canada

J. Douglas Willms
Atlantic Centre for Policy Research in
Education
University of New Brunswick

Martin Wilk, ancien statisticien en chef
Statistique Canada

Aidés par :

Hélène Régnier, analyste des politiques
CRSH